

ARRÊTE N° MHRDC 01-0120

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de monsieur Louis LE FRANC en tant que préfet du département de l'Oise,

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame ADAM Marie-Christine
Praticien hospitalier temps plein, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.
- Madame ALFONSI Lucienne
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à FONTAINE-BONNELEAU.
- Madame ALVARENGA FURTADO Hélène
A.s. auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.
- Madame AMIC CHANTAL
ATTACHÉ TERRITORIAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.
- Monsieur ANDRE Louis-Emmanuel
Adjoint tech. ter. ppal 2e cl, COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.
- Monsieur ANSEL Jean-Maurice
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LE MESNIL EN THELLE, demeurant à FRESNOY-EN-THELLE.
- Madame ANTHONNS ANA née DIAS NATARIO
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE VERBERIE, demeurant à HOUDANCOURT.
- Madame AOUAD DELPHINE née FLEURY
CHARGÉE DE CLIENTELE, OISE HABITAT, demeurant à FITZ-JAMES.
- Monsieur ARNASSALOM JEAN-PAUL
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, demeurant à LAIGNEVILLE.
- Monsieur AUGER Pascal
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur AVELINE Nicolas
DG ADJ, SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE, POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, demeurant à COMPIÈGNE.

- Madame AVIAS HELENE
DIETETICIENNE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur AVIAS THIERRY
MANIPULATEUR EN ELECTROLOGIE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur AZERONDE Jean-Marie
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BADER KATELL
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à PAILLY.

- Madame BAGUET Hélène née PINEL
REDACTEUR PPAL 1E CL, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY, demeurant à ONS-EN-BRAY.

- Madame BAILLEUX Claire
Attaché territorial, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à CREIL.

- Monsieur BAILLY Jean-Claude
Conseiller municipal, COMMUNE DE GREMEVILLERS, demeurant à GRÉMÉVILLERS.

- Monsieur BAILLY Jean-François
Conducteur ambulancier, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à HANVOILE.

- Madame BANREZES Judith
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à CHEPOIX.

- Monsieur BARRETT Bruno
Brigadier chef principal, COMMUNE DE PONTPOINT, demeurant à BRESLES.

- Madame BARTHE LAPEYRIGNE Odile née SOLUREAU
Agent de services hospitaliers qualifié, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Madame BARTIER Sylvie née HAUTIN
Gestionnaire ressources humaines, COMMUNE DE NANTEUIL LE HAUDOIN, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOIN.

- Madame BASSET CECILE
AIDE SOIGNANTE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à EPINEUSE.

- Madame BASSET Claudie née HARDY
Attachée territoriale, COMMUNE DE RESSONS SUR MATZ, demeurant à THOUROTTE.

- Monsieur BATICLE Dominique
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE RANTIGNY, demeurant à RANTIGNY.

- Monsieur BAYARD FABRICE
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BAYOUMI Hana née SOBH

Adjoint administratif principal de 1ere classe, HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame **BEAUDET GERALDINE**
ATTACHE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à FOUQUENIES.

- Monsieur **BEAUVOIS Laurent**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **BECLIN SYLVAIN**
EBOUEUR PPAL CS, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Monsieur **BEDOUHENE DANIEL**
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1CL, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à PLAILLY.

- Monsieur **BELLIER CEDRIC**
AGENT DE MAITRISE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SONGEONS.

- Monsieur **BEMBO KABALA**
AG. ACC & SURV PL 2CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **BERNARD Christelle**
Rédacteur territorial principal première classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur **BERNARDIN Denis**
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Monsieur **BERNARDIN Joël**
Maire, COMMUNE DE GREMEVILLERS, demeurant à GRÉMÉVILLERS.

- Monsieur **BERTRAND PHILIPPE**
RESPONSABLE DE SECTEUR, OISE HABITAT, demeurant à HONDAINVILLE.

- Madame **BEZELGA Maria-Hélène**
Attaché, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à LIANCOURT.

- Monsieur **BIL ALAIN**
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE TRACY LE MONT, demeurant à RIBECOURT-DRESLINCOURT.

- Madame **BLANCHARD Bernadette née CARLIER**
Adjointe au maire, COMMUNE D'ARMANCOURT, demeurant à ARMANCOURT.

- Madame **BLANCHARD Sylvie née MARCELLE**
Adjoint administratif, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à MÉRÜ.

- Madame **BLECOT FRANCOISE**
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2E CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **BLONDEL Michaël**
Adjoint technique principal de 2e classe / manutentionnaire en logistique, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame **BOILLET AGNES**
INFIRMIERE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à AIRION.

- Monsieur **BOISSELIER Jean-Claude**
Maire, COMMUNE DE GRANDRU, demeurant à GRANDRÛ.

- Monsieur **BOITTIN SEBASTIEN**
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **BONINE GILLES**
OUVRIER PRINCIPAL, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à PORCHEUX.

- Monsieur **BONNINGRE Alain**
Technicien de laboratoire de classe normale, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à FLEURINES.

- Madame **BOUCHE Caroline**
Attaché, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à COMPIÈGNE.

- Monsieur **BOUCHE Jean-François**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **BOUDJEMAA YASMINA**
ANIMATEUR, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à CHEPOIX.

- Madame **BOUDOUCHE Farida née BOUCHEKHCHOUKH**
Asem principal 1ère classe, COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Monsieur **BOUHIER Stephane**
Adjoint technique territorial principal 1cl, COMMUNE DE BOBIGNY, demeurant à SACY-LE-PETIT.

- Madame **BOULENT Sabine née GRAU**
Asem 1ère classe / agent spécialisé des écoles maternelles, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur **BOURDARIE Christian**
Educateur APS PPAL 1CL, COMMUNAUTE COMMUNES AIRE CANTILIENNE, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur **BOURDET Pascal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **BOURDIN Catherine née OLIVAUX**
Agent de maîtrise / contrôleur et coordinateur prévention, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **BOURDON Sandrine née JACQUET**
Adjoint administratif principal 2eme classe, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Madame **BOURGUE NATHALIE née PREVOT**
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE SAINT SAUVEUR, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame **BOURGY NADINE**
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts et environnement, demeurant à NEUFCHELLES.

- Madame **BOURSIER VERONIQUE**
INFIRMIERE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à AVRECHY.

- Monsieur **BOUTON NOEL**
Maire, MAIRIE DE SAINT ARNOULT, demeurant à SAINT-ARNOULT.

- Madame **BRAECKELAERE ESTELLE née CLESSE**
INGENIEUR, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BAILLEVAL.

- Madame BRICONGNE LYDIE née LOITRON
ADJOINT TECH TER PPAL 2E EE, REGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à RAINVILLERS.

- Madame BRIFFAULT NADINE née RIFFAULT
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à VILLERS SAINT PAUL.

- Madame BRUMENT Myriam
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à BÉTHISY-SAINT-MARTIN.

- Monsieur BUTEL PATRICK
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NANTEUIL-LES-MEAUX, demeurant à ROUVRES-EN-MULTIEN.

- Madame CAILLEUX Murielle
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à SONGEONS.

- Monsieur CAMUS Irene
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Madame CANDAS NATHALIE née VAN OVERBECKE
AGENT DES SERVICES HOSPITALIER QUALIFIE, CHI MONTDIDIER-ROYE, demeurant à LE PLOYRON.

- Madame CANOURGUES Stella née FOISON
Rédacteur, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à CHANTILLY.

- Madame CANTRELLE MELANIE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LE MESNIL-EN-THELLE.

- Madame CANTREL VERONIQUE née FERRAND
AGENT DE MAITRISE PPAL, COMMUNE DE MONTMAGNY, demeurant à ESCHES.

- Madame CAPELLE FRANCINE née GRAS
AGENT D'ENTRETIEN, COMMUNE DE THIEUX, demeurant à THIEUX.

- Madame CAPRONNIER Marie-Claude née HARDY
Auxiliaire de puériculture principale, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à PONTPOINT.

- Madame CARDON Valerie née TALLE
Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE MERU, demeurant à MORTEFONTAINE-EN-THELLE.

- Monsieur CARDROIT Frédéric
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Monsieur CARLETTI IVAN
AGENT DE PROPLETE, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à LABOISSIERE-EN-THELLE.

- Madame CARMENT Sandrine née FOVIAUX
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à TROISSEREUX.

- Madame CAYER Nathalie
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BRESLES.

- Madame CAYEZ Florence née KALT
Educateur aps principal 2eme classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Madame CHAAB Chrystèle née DUVAL
Physicienne médicale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur CHAIB Omar
Animateur principal 1ere cl, COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS, demeurant à LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

- Madame CHARBIT ISABELLE née TRUCHETET
ASSISTANTE DE CONSERVATION PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à OROER.

- Monsieur CHOQUER Gilles
D.G.S., SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE, POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, demeurant à LACROIX-SAINT-OUEN.

- Monsieur CHUAT Romain
Adjoint d'animation principal de première classe, COMMUNE DE STAINS, demeurant à MORTEFONTAINE-EN-THELLE.

- Monsieur CLAEYS Gérard
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à FROISSY.

- Madame CLAUDIN Patricia née BOURGEOIS
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Madame CLERY Valérie
Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame COGNARD Patricia
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CREIL, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Monsieur COMONT Olivier
Ingénieur / responsable de l'utd sud ouest, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CRÈVECŒUR-LE-GRAND.

- Madame CONSTANTINO DOMINIQUE née CHARREL
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1E CL, MAIRIE DE SEVRAN, demeurant à BETZ.

- Monsieur CONSTANTINO JOSE
ADJOINT TECHNIQUE TER, MAIRIE DE SEVRAN, demeurant à BETZ.

- Monsieur CORLAY Bernard
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE MONCEAUX, demeurant à MONCEAUX.

- Monsieur COURBOT PHILIPPE
ADJOINT TECH TER PPAL 2E EE, REGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à THIVERNY.

- Monsieur COVILLE Stephane
Collaborateur de cabinet, COMMUNE DE TERGNIER, demeurant à VENETTE.

- Monsieur CUISSART Sylvain
Technicien, COMMUNE DE SAINT GRATIEN, demeurant à HÉNONVILLE.

- Monsieur CUYPERS Francois
Adjoint au maire, COMMUNE DE FLEURY, demeurant à FLEURY.

- Monsieur CZEP CZYNSKI Jean-Pierre
Adjoint au maire, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Madame DACHE Magali
Attaché principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à LE MEUX.

- Monsieur DALARUN Philippe
Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE TAVERNY, demeurant à CHANTILLY.

- Monsieur DALENCOURT Jerome
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à PISSELEU.

- Madame DALONGEVILLE CHRISTINE née VICARINI
AIDE-SOIGNANTE, CHI MONTDIDIER-ROYE, demeurant à COIVREL.

- Monsieur DARDENNE CHRISTIAN
REDACTEUR TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame DARRAS Dominique née BODECHON
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur DARTUS STEEVE
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ALLONNE.

- Monsieur DA SILVA JEAN-FRANCOIS
AGENT D'ENTRETIEN, MAIRIE DE TRACY LE MONT, demeurant à TRACY-LE-MONT.

- Monsieur DAUREL Dominique
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE THOUROTTE, demeurant à LONGUEIL-ANNE.

- Madame DAUVERGNE Sylvie née MARECHAL
Directrice générale adjointe des services jeunesse, citoyenneté et culture, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à CIREZ-LÈS-MELLO.

- Monsieur DAZET Jean-Pierre
Redacteur directeur financier, COMMUNE DE CHOISY AU BAC, demeurant à CHOISY-AU-BAC.

- Monsieur DECITRE Christophe
Assistant de conservation du patrimoine principal première classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à RANTIGNY.

- Madame DE FARIA MADELEINE née DUVAL
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., HÔPITAL LARIBOISIÈRE - FERNAND-WIDAL, demeurant à LIANCOURT.

- Monsieur DEFONTAINES François
Educateur des aps principal de 1ère classe / chef bassin, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur DEHAIES Nicolas

Brigadier chef principal / policier municipal, COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à BÉTHISY-SAINT-PIERRE.

- Monsieur DEHAUDT Sébastien
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Monsieur DEHEDIN FREDERIC
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à HARDIVILLERS.

- Madame DELAFONTAINE Elise
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DELAPORTE Martine née DESCHAMPS
Adjointe au maire, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Madame DELARCHE MARION née RIGAUT
ASSISTANT SOCIAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur DEL BURGO Philippe
Adjoint technique / agent de nettoyage des locaux, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame DEMAILLY SEVERINE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ROTANGY.

- Madame DERACHE FLORENCE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LABOSSE.

- Monsieur DERAMAIX Cédric
Adjoint technique, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Madame DERVILLEZ SARAH
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur DESAYEUX Cédric
Conducteur ambulancier principal, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à REUIL-SUR-BRÈCHE.

- Madame DESBAS Jocelyne
Cadre supérieur de santé paramédical, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à RIEUX.

- Madame DESBOIS ISABELLE née BALLOT
ADJOINT TECHNIQUE TER 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LACHAPELLE-AUX-POTS.

- Monsieur DESTREZ Gérard
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE GIRAUMONT, demeurant à GIRAUMONT.

- Madame DEVERLY VALERIE
REDACTEUR TERRITORIAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Monsieur DE WULF Michel
Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Monsieur DHUIN JEAN-FRANCOIS
RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES, MAIRIE D'ORRY LA VILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur **DIEDRICH Wilfried**
Secrétaire générale des services, COMMUNE DE NANTEUIL LE HAUDOUIN, demeurant à SENLIS.

- Madame **DOLLE Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principale, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à SENLIS.

- Monsieur **DOUY Rene**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur **DROUARD Patrice**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **DRU Stephane**
Brigadier-chef principal, COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS, demeurant à LALANDE-EN-SON.

- Monsieur **DUBUS Jackie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **DUCROT Laurianne**
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES D'ESTREES, demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS.

- Monsieur **DUEDAL CHRISTIAN**
AGENT DE MAITRISE PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LAVERSINES.

- Madame **DUFOUR ISABELLE**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., MAIRIE DU BLANC-MESNIL, demeurant à SAINT-VAAST-DE-LONGMONT.

- Madame **DUMONT ISABELLE née DE KERPEL**
REDACTEUR, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LABOISSIERE-EN-THELLE.

- Madame **DUMOULIN MELANIE**
REDACTEUR, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SERIFONTAINE.

- Madame **DUPRE Pascale**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à RANTIGNY.

- Madame **DURANT Laurence née BLAIN**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUDÉDUIT.

- Monsieur **DURIEU Stéphane**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **DUTRY Laurent**
Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à GREZ.

- Monsieur **DZIEDZIC ERIC**
CONSEILLER TERRITORIAL DES APS, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CREIL.

- Madame **DZIURZIK FLORENCE née JEANNEROD**
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur **ETRYHARD Sophie**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **FARDEL Sandrine née MASSCHELEIN**
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Monsieur **FERREIRA David**
Technicien de laboratoire de classe normale, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à BRESLES.

- Monsieur **FORT Philippe**
Conseiller municipal, COMMUNE DE FLEURY, demeurant à FLEURY.

- Monsieur **FOURMENT FABRICE**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LUCHY.

- Madame **FRANCOIS-LEMAHIEU Sandrine née LEMAHIEU**
Educateur des aps principal de 1ère classe / maître nageur sauveteur, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Monsieur **FROMENT Pierre**
Agent de maîtrise principal, CA AGGLOMERATION CREIL SUD OISE, demeurant à RANTIGNY.

- Madame **GACHELIN Jocelyne née MONNIER**
Adjoint technique, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Madame **GARDINIER Marie-Laure née LOUIS**
Infirmier en soins généraux 1er grade, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **GAUBOUR CHRYSTEL née PICHAFROY**
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE GOUVIEUX, demeurant à SILLY-TILLARD.

- Monsieur **GAUDARD YANNICK**
INGENIEUR PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LALANDE-EN-SON.

- Madame **GAUDELET Ingrid**
Rédacteur principal de 2ème classe / directrice des affaires générales, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur **GAVEAU Pascal**
Ingenieur, COMMUNE DAMMARTIN EN GOELE, demeurant à SENLIS.

- Madame **GERARD Isabelle née HOGG**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE HERMES, demeurant à WARLUIIS.

- Madame **GERVAIS MARIE née KIBIDI**
ADJOINT TECH EE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à LABOISSIERE-EN-THELLE.

- Madame **GEUDELIN BEATRICE**
ATTACHEE, SDIS DE L'OISE, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Madame **GHEMARS A Linda**
Adjoint d'animation, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame **GILLIOCQ Josiane née GATOUNES**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur **GIROUARD SYLVAIN**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ROCHY-CONDE.

- Monsieur **GODON GUILLAUME**
ADJOINT TECHNIQUE PPAL TER 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à FORMERIE.

- Monsieur **GONON Paul**
Professeur enseignement artistique de classe normale, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **GRAIN FRANCK**
ADJOINT TECH TER PPAL 2E EE, REGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à FONTENAY-TORCY.

- Madame **GRANDSIR ANGELIQUE**
ATTACHÉ, SDIS DE L'OISE, demeurant à ESSUILES.

- Monsieur **GRENET Jacky**
Adjoint au maire, COMMUNE DE GIRAUMONT, demeurant à GIRAUMONT.

- Monsieur **GREVIN Thierry**
Attaché principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY, demeurant à SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.

- Madame **GRUBSKI Sabine née FROMENT**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à GOINCOURT.

- Madame **GUILLOT Nathalie**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Monsieur **GUYARD Gilles**
Conseiller municipal, COMMUNE DE GRANDRU, demeurant à GRANDRÚ.

- Madame **GUYOT HELENE**
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE FORMERIE, demeurant à FORMERIE.

- Madame **HABBAR MARIE-EVE née DELAFALIZE**
DIRECTRICE DE LA CRECHE, MAIRIE DE FLEURINES, demeurant à LE MEUX.

- Madame **HANNON Delphine née HENNEBERT**
Cadre de santé paramédical, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à RANTIGNY.

- Madame **HANSENIUS Brigitte née MIGNONNEAU**
Adjoint technique, COMMUNE DE NANTEUIL LE HAUDOUIIN, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIIN.

- Madame **HARING Sylvie**
Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE PIERREFONDS, demeurant à BERNEUIL-SUR-AISNE.

- Madame **HERTOUX Céline née LERAILLE**
Rédacteur principal 1ère classe, CC DE L'OISE PICARDE, demeurant à BRIOT.

- Madame **HERVIEU Monique née MEUNIER**
Adjoint technique de deuxième classe, COMMUNE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant à MONTMACQ.

- Monsieur **HEVERAËT Jacques**
Conseiller municipal, COMMUNE DE GREMEVILLERS, demeurant à GRÉMÉVILLERS.

- Madame **HIBERTY Alexandra**
Conseillère municipale, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BONNIÈRES.

- Monsieur **HIBERTY Daniel**
Maire, COMMUNE D'HOUDANCOURT, demeurant à HOUDANCOURT.

- Madame **HOEDT CELINE née SAVOYE**
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE SAINT JUST EN CHAUSSEE, demeurant à ERQUINVILLERS.

- Madame **HUYART Agathe**
Rédacteur / assistante, CA AGGLOMERATION CREIL SUD OISE, demeurant à ORRY-LA-VILLE.

- Madame **IDEE MARYSE née DESPREZ**
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 1CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à AUTRECHES.

- Madame **INACIO SYLVIA née CARVALHO**
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE D'EAUBONNE, demeurant à CROUY-EN-THELLE.

- Monsieur **JAUNET Frederic**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **JONES LUC**
CHEF EQUIPE COND AUTO PPAL, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur **JOUBERT Joël**
Conseiller municipal, COMMUNE DE FLEURY, demeurant à FLEURY.

- Madame **JUSTES SANDRINE née CHARLOT**
ASSISTANT ADMINISTRATIF, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur **KABILA SIWETIBO Jocelyn**
Ouvrier principal 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à CAMBRONNE-LÈS-CLERMONT.

- Madame **KAPUSTA Corinne née PIOCELLE**
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINTE-GENEVIÈVE.

- Madame **KHEMISSI Safia**
Adjoint technique territorial principal de 1re classe, COMMUNE DE RANTIGNY, demeurant à RANTIGNY.

- Madame **KOSTRZEWA Carole**
RED PL 1CL, SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE, POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, demeurant à NOYON.

- Madame **LAGACHE Delphine**
Rédacteur principal de 2ème classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à SONGEONS.

- Monsieur **LAIDAOUI Mourad**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **LALLEMAND VIRGINIE née LANION**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à ANDEVILLE.

- Madame **LAMY CATHERINE née FERARY**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ANGICOURT.

- Monsieur LAMY Christophe
Attaché/dgs, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS OISE ET HALATTE, demeurant à
VERBERIE.

- Madame LANOIS Nathalie
Assistant de conservation du patrimoine, COMMUNE DE LAMORLAYE, demeurant à LAMORLAYE.

- Monsieur LARDE THIERRY
CHEF EQUIPE COND AUTO PPAL, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), demeurant
à AGNETZ.

- Madame LASORNE Noëlle
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LAVALLEE David
Agent de maitrise, CA AGGLOMERATION CREIL SUD OISE, demeurant à LES AGEUX.

- Monsieur LAVALLE Stephane
Brigadier chef principal, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à CAUFFRY.

- Madame LEBIELLE Myriane
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LEBLOND Sandrine née DERUELLE
Ouvrier principal, GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN, demeurant à ROUVRES-EN-MULTIEN.

- Madame LECHOPIED Stephanie
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur LECLERE Christian
Conseiller municipal, COMMUNE D'ARMANCOURT, demeurant à ARMANCOURT.

- Monsieur LE CREURER Michel
Adjoint technique principal 1ere classe, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à BORNEL.

- Madame LEFAIRE Françoise née HERNANDEZ
Adjoint administratif principal 1ere classe, COMMUNE DE PIERREFONDS, demeurant à
PIERREFONDS.

- Madame LEFEBVRE CELINE née GARRY
ERGOTHERAPEUTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-
LE-GRAND.

- Monsieur LEFEBVRE ERIC
TECHNICIEN, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINTE-EUSOYE.

- Madame LEFEBVRE Muriel
Adjoint administratif principal de deuxième classe, COMMUNE DE STAINS, demeurant à SAINTE-
GENEVIÈVE.

- Madame LEFEZ Nathalie
ADJ ADM PPAL 2CL, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à FEIGNEUX.

- Madame LEGER Claudine née DEMONT
Rédacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-
VALOIS.

- Monsieur LELONG Eric
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame LEMAIRE OLIVIA
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE GONESSE, demeurant à PONTPOINT.

- Monsieur LEMPEREUR JEAN-LUC
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant
à CHAMBLY.

- Monsieur LENIEL Sébastien
Adjoint technique principal de 1ère classe / référent gestion domaine public, COMMUNE DE SENLIS,
demeurant à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE.

- Madame LENOBLE NADEGE
ADJOINT TRCHNIQUE 1CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LIANCOURT.

- Madame LERAT Céline née SIMON
Atsem, COMMUNE DE LAMORLAYE, demeurant à CINQUEUX.

- Madame LEROY SOPHIE née BONNEAU
CADRE DE SANTE, HOPITAL LE PARC DE TAVERNY, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame LEROY VALERIE
ANIMATEUR, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur LEROY Yves
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE PAILLART, demeurant à PAILLART.

- Madame LE VAGUERESSE GERALDINE née DORSO
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE FLEURINES, demeurant à FLEURINES.

- Monsieur LEVASSEUR Alain
Maire, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Madame LEVEQUE VIRGINIE née LE BOEUF
AGENT DES SERVICES HOSPITALIER QUALIFIE, HOPITAL DE CREPY EN VALOIS, demeurant à
BETHISY-SAINT-PIERRE.

- Madame LHERMITE NATHALIE
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à
GRANDVILLIERS.

- Monsieur LOIN Rudy
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE RANTIGNY, demeurant à RANTIGNY.

- Monsieur LOISEAU Dominique
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Madame LOISEL Nadia
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à HAUTE-ÉPINE.

- Madame LONGUET Muriel
Aide-soignant principal, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à SAINT-
MARTIN-LONGUEAU.

- Monsieur LORSOLD CLAUDE
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE NANTERRE, demeurant à MERU.

- Monsieur MAILLARD DIDIER
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE D'ORRY LA VILLE, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame MAJKA MOREL Anne-Sophie née MOREL
Infirmier de classe normale, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à BRENOUILLE.

- Madame MALET Brigitte née ROSSIGNOL
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Monsieur MARAZANO JEAN-PAUL
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MARCHAND Marie-Jeanne née VERMAND
Adjointe au maire, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Monsieur MARIE Mickael
Brigadier-chef principal, COMMUNE DE CHELLES, demeurant à MAROLLES.

- Madame MARIVILLE Tounes née NEDJADI
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2ème classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame MARTEAU MURIELLE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE VERBERIE, demeurant à VERBERIE.

- Madame MARTINEAU CHRISTINE née LEPINE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à RAINVILLERS.

- Monsieur MARTORELL Thierry
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNE DE PIERREFONDS, demeurant à SAINT ETIENNE ROILAYE.

- Monsieur MAYOT Jean-Pierre
Maire délégué, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame MEKRIOU Laurence
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à DOMÉLIERS.

- Madame MENARD Corinne
Adjoint technique, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Madame MICHEL Christel
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur MICHOT Nicolas
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à VEZ.

- Madame MILLOT MARIE née SAMIER
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MILON Mylene née BAS
Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CLERMONT.

- Madame MOLINA Aline née BOLLE
Agent territorial specialise des écoles principal 1er classe, COMMUNE DE MERU, demeurant à BORNEL.

- Madame MOLNAR SABINE née SEGUIN

ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à MONNEVILLE.

- Madame MONSTERLET Vanessa née SURMON
Rédacteur, COMMUNE DE ULLY ST GEORGES, demeurant à CAUFFRY.

- Monsieur MONTAGNE Gérard
Maire-adjoint honoraire, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Monsieur MONTENOT Philippe
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à LE MESNIL-SUR-BULLES.

- Madame MORAT Veronique née FRANCOIS
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à NOYERS-SAINT-MARTIN.

- Monsieur MOREAUX David
Adjoint technique principal 1ere classe / responsable adjoint travaux en régie, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à FEIGNEUX.

- Monsieur MORVAN Hervé
Adjoint au maire, COMMUNE D'ARMANCOURT, demeurant à ARMANCOURT.

- Monsieur MOUFFOK BOUALEM
REGISSEUR PRINCIPAL, SYND INTERCOM BASE LOISIRS SAINT LEU, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame MOULIN EVELYNE
ADJOINTE ADMINISTRATIVE PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LACHAPELLE-SAINT-PIERRE.

- Madame MULLER CORINNE
INFIRMIERE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à NOROY.

- Monsieur NAMUR Fabrice
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe, COMMUNE DE CHANTILLY, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur NATTIER Sylvain
Adjoint technique territorial principal de 2eme classe, COMMUNE DE VENETTE, demeurant à VENETTE.

- Monsieur NEKKAR Majid
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame NIKOLIC LAURENCE
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS 1CL, Mairie d'Epinay-sur-Seine, demeurant à PUISEUX-LE-HAUBERGER.

- Madame NOBLECOURT Stéphanie
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame NOEL Sophie
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Madame NOGUERA Brigitte
Adjoint administratif principal 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur **ORDON Frédéric**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à LE MESNIL-SUR-BULLES.

- Madame **OUALLI Nadia née BOUMRAR**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **PACOT Daniel**
Conseiller municipal, COMMUNE DE BONNIERES, demeurant à BONNIÈRES.

- Madame **PADÉ Sylvie**
Adjoint technique, COMMUNE DE MOUY, demeurant à MOUY.

- Madame **PAÏS ANNIE née CARRETTE**
ADJOINT TECH PPAL 2CL, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE, demeurant à MERU.

- Madame **PARISEL Elsa née BIARNEZA**
Aide-soignant, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **PAROT Béatrice née LEFEVRE**
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à HERMES.

- Madame **PAUL-JOSEPH CORALIE née FRANCOIS**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1E CL, Mairie d'Epinay-sur-Seine, demeurant à SAINT-SULPICE.

- Madame **PELLIEUX Séverine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame **PEPIN Laure née RENEAUX**
Redacteur principal 1er classe, COMMUNE DE MERU, demeurant à ANDEVILLE.

- Monsieur **PETERS Thierry**
Adjoint technique principal 2ème classe / menuisier, COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame **PHARAMOND DIT D'COSTA VALERIE née CHERON**
ATTACHEE, MAIRIE DE DUGNY, demeurant à LA CHAPELLE EN SERVAL.

- Madame **PHLYPO HELENE**
ATTACHEE TERRITORIAL, COMMUNE DE NEUILLY SOUS CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Monsieur **PIART Joel**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PIERREFONDS, demeurant à CUISE-LA-MOTTE.

- Monsieur **PICARD GILLES**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1E CL, MAIRIE DE PARIS - DDCT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur **PIERRE Jean-François**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

- Madame **PIERRON Hélène**
Conseillère municipale, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS OISE ET HALATTE, demeurant à COMPIÈGNE.

- Monsieur **PINARD Christophe**

Agent des services hospitaliers qualifié, GRAND HOPITAL DE L EST FRANCIEN, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Madame **PINCHOT STEPHANIE née ABIME**
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ANGY.

- Madame **PINNA Valerie née DEROO**
Redacteur principal de 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE ENGHIEEN, demeurant à MORTEFONTAINE-EN-THELLE.

- Madame **PIOT Angelique née LEROY**
Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe, COMMUNE DE VENETTE, demeurant à VENETTE.

- Madame **PLAIDEUR Katia née PARENT**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE GARGES-LES-GONESSE, demeurant à PRÉCY-SUR-OISE.

- Madame **PLE Chantal**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **POMART Christophe**
Educateur des aps principal 1ère classe, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à FOURNIVAL.

- Madame **PORTE Céline née LISON**
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **POSTEL Jean Pierre**
Ancien adjoint au maire, COMMUNE DE FLEURY, demeurant à FLEURY.

- Monsieur **PRIEM Remi**
Adjoint technique principal 1e classe, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à DOMPIERRE.

- Madame **PRIEUR Catherine née GODEFROY**
Agent territorial specialise des ecoles principal 1er classe, COMMUNE DE MERU, demeurant à SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS.

- Madame **PRIOU Stephanie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à GOINCOURT.

- Madame **PRUVOST BARBARA**
INFIRMIERE TERRITORIALE HC, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à AUNEUIL.

- Madame **PULLEUX Katy née CHAMBRELANT**
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BRESLES.

- Madame **QUIDET PATRICIA née BOULLANGER**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Madame **RAMDANE Soraya née BOUDINAR**
Praticien hospitalier temps plein, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **RATEL Yvette née LETAILLEUR**
Redacteur principal 2ème classe, COMMUNE DE TRIE-CHATEAU, demeurant à SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.

- Madame REHHABY Vanessa née REHABBY
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à FORMERIE.

- Monsieur RICHEZ ARNAUD
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE, MAIRIE DE GOUVIEUX, demeurant à SACY-LE-PETIT.

- Madame RICHOT NOEMIE née SLOWIK
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BETZ.

- Monsieur ROCQUENCOURT YANNICK
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à GUISCARD.

- Madame ROLIN MARIE-CHRISTINE née ENSENAU-SUAU
PUERICULTRICE HORS CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ROZALSKI Brigitte
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame SAEZ DELPHINE
ASSISTANTE COMPTABLE, OISE HABITAT, demeurant à CHAMBLY.

- Madame SAIDI SAMIA
ATSME PPAL DE 2 CL, Mairie d'Epinay-sur-Seine, demeurant à CREIL.

- Madame SALMISTRARO Christelle née DECORBIE
Technicien de laboratoire de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à FRANCIÈRES.

- Monsieur SALUZZO Christophe
Animateur, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur SANGLIER JOE
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame SAUVAGE CECILE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LACROIX-SAINT-OUEN.

- Monsieur SAUVAGE Henri
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à AUTHEUIL-EN-VALOIS.

- Madame SAUVEBOIS MONIQUE née COICADAN
AGENT DE MAITRISE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MOUY.

- Monsieur SAVARY Fabien
Animateur principal de 2ème classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame SCHAFER Melanie née LASSEAUX
Rédacteur, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à FONTAINE-LAVAGANNE.

- Monsieur SCHMITT Daniel
Ouvrier principal 2ème classe, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à MONCHY-SAINT-ÉLOI.

- Madame SEEUWS Florence
Adjoint d'animation principal de 2eme classe, COMMUNE DE NANTEUIL LE HAUDOIN, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOIN.



- Madame SEGHERS Lysiane
Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à SAINT-OMER-EN-CHAUSSÉE.

- Monsieur SERGEANT Guillaume
Attaché territorial, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BAZANCOURT.

- Monsieur SERRA Baptiste
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à PRÉVILLERS.

- Monsieur SIAR-TITECA MAURICE
EBOUEUR PPAL CS, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Madame SIDURON LOUISE née DEVELLENES
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PL 2EME CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à FRANCASTEL.

- Madame SISCARO EMMANUELLE
ASSISTANTE SOCIO EDUCATIVE, HÔPITAL RENÉ MURET, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame SOULIER Angélique née PROTIN
Adjoint administratif principal 2eme classe, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à CHAMBLY.

- Madame SPEZIA Sandrine
Aide-soignante, GRAND HOPITAL DE L EST FRANCLIEN, demeurant à SAINT-MARTIN-AUX-BOIS.

- Madame SUARD ISABELLE
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE VILLERS SAINT PAUL, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Monsieur SZWEC LAURENT
POLICIER MUNICIPAL, MAIRIE D'ORRY LA VILLE, demeurant à ORRY LA VILLE.

- Madame TAMBURRO FLORENCE née GIMEEZ
ADJOINT ADM PPAL 1E CL, MAIRIE DE PARIS - Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, demeurant à MERU.

- Madame TEFFAHI Hassiba née DIAB
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame THENARD SANDRINE
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-NOEUD.

- Madame THIBAUT Florine
Assistant médico administratif, GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE PARIS - PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES, demeurant à CREIL.

- Madame THUILLOT CORINNE
AIDE SOIGNANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Madame THURIN CHRISTINE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur TOURE LANSANA



ATTACHE HORS CLASSE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame TOUSSAINT Veronique
Assistant de conservatoire principal de 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur VAHALA Franck
Attaché, COMMUNE DE STAINS, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame VANDAMME Frederique née MILHEM
Redacteur / assistante de direction, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à GRÉMÉVILLERS.

- Monsieur VAN TIEL LAURENT
ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 2 CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à FONTAINE-LAVAGANNE.

- Monsieur VARAGNE Yoann
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame VAREZ SANDRINE
AGENT SOCIAL PPAL 2CL, CTRE COM ACTION SOCIALE DE ILE ST DENIS, demeurant à ANDEVILLE.

- Monsieur VASSEUR Claude
Adjoint au maire, COMMUNE DE GIRAUMONT, demeurant à GIRAUMONT.

- Monsieur VASSEUR Stephane
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE CHANTILLY, demeurant à THIVERNY.

- Monsieur VAULOUP LAURENT
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-NOEUD.

- Madame VAZ DA MOTA MARIE-LOUISE
ADJOINT TECH PPAL 2CL, SIAGS, demeurant à CROUY-EN-THELLE.

- Monsieur VELDEMAN Franck
Adjoint technique principal de 2ème classe / manutentionnaire en logistique, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Madame VERHAAREN NADIA née DHERMY
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., MAIRIE DE SAINT JUST EN CHAUSSEE, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Madame VESQUES ISABEL née PEREIRA DA SILVA
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à GOURNAY SUR ARONDE.

- Monsieur VIBERT Stephane
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame VIDAL Noëlle
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à SOMMEREUX.

- Monsieur VILLETTE Daniel
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY, demeurant à SAINT-GERMER-DE-FLY.

- Madame VOLKAMER Valérie
Attaché territorial, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à ESTRÉES-SAINT-DENIS.

- Madame VOUHE Magalie
Infirmière anesthésiste de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à PONCHON.

- Monsieur WALLE Jérôme
Adjoint technique principal de 2ème classe / assistante technique des musées, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS.

- Monsieur WARLUS Jean-Christophe
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE PUTEAUX, demeurant à VILLERS-VERMONT.

- Monsieur WASTRAETE Stéphane
Brigadier chef principal / policier municipal, COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à LONGUEIL-SAINTE-MARIE.

- Madame WILK SABINE
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, HOPITAL DE GRANDVILLIERS, demeurant à GAUDECHART.

- Monsieur WILLIAM PASCAL
EBOUEUR PPAL CS, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), demeurant à LONGUEIL-SAINTE-MARIE.

- Madame ZIANE DALILA
ADJOINT TECH TER PPAL 2E EE, REGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame ZIMMERMANN Patricia
Adjoint technique territorial 2ème classe, COMMUNE DE HERMES, demeurant à MOUCHY-LE-CHÂTEL.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame ABELARD NATHALIE née PAUSE
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE CE, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame ALBINA VALERIE née LEROUX
PUERICULTRICE HORS CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame ALVES DOS SANTOS Nathalie née CABARET
Rédacteur territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur ARDENOIS Christophe
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Monsieur ARNOLD Alain
Maire, COMMUNE DE MONTREUIL SUR THERAIN, demeurant à MONTREUIL-SUR-THERAIN.

- Madame AUZELLE Sonia
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE MEAUX, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Monsieur AYMARD Marc
Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à ONS-EN-BRAY.

- Madame BARDON CHRISTINE née RANDU
ASSISTANT DE CONSERVATION, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BELLOUT Louise née PARROTTA

Technicien principal 2eme classe, COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE, demeurant à VER-SUR-LAUNETTE.

- Madame **BEREAUX Sylvie née ROSSIGNOL**
Infirmier de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame **BERLEMONT LAURENCE née LUTZ**
ATTACHE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ABBECOURT.

- Monsieur **BERNARD LUC**
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 1CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à NOYON.

- Madame **BERNE ISABELLE née POULET**
ADJOINT ADM TER PPAL 2EME CL, AMIENS METROPOLE, demeurant à MARGNY-AUX-CERISES.

- Madame **BERRADJ Nadia née HAMADOUCHE**
Adjoint technique territorial, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur **BERTHELIER Stéphane**
Rédacteur principal de 2e classe, CC DU VEXIN NORMAND, demeurant à IVRY-LE-TEMPLE.

- Monsieur **BERTIN PHILIPPE**
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à JAULZY.

- Madame **BERTRAND Nadia née ROSSIGNOL**
Aide-soignant principal, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à ROBERVAL.

- Madame **BIGOURD Magali née GOZALVEZ**
Adjoint administratif principal de 1ere classe, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-NGEUD.

- Monsieur **BLANCHARD Michel**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame **BLOQUIER Isabelle née JAUDHUIN**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS.

- Madame **BOISSIER FLORENCE née BARRAS**
ASSISTANTE SOCIALE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LEVIGNEN.

- Madame **BOTHEREAU NATHALIE née SIGNORI**
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Monsieur **BOUDINOT LUC**
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à THERINES.

- Madame **BOUDOT Martine née BRISSARD**
Atsem principal première classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **BOUQUETY-PAVILLA Laurence**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE ST DENIS, demeurant à MORTEFONTAINE-EN-THELLE.

- Monsieur **BOUSARD Michel**
Agent de maitrise, COMMUNE DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE, demeurant à RAVENEL.

- Madame **BRIMEUX MARIE-JOSEE**
AIDE SOIGNANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à MORVILLERS.

- Madame **BROUSSEAU Sylvie**
Assistante socio éducatif 1ère classe adm. paris, VILLE DE PARIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Madame **BRUVIER Nathalie née VIÉVILLE**
Atsem principal 2ème classe, COMMUNE DE MOUY, demeurant à MOUY.

- Monsieur **CADART ALBAN**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **CAGNIARD Marie-Claude née BARA**
Agent de services hospitaliers qualifié, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE.

- Madame **CARPENTIER CARPENTIER née PAILLARD**
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LUCHY.

- Madame **CAZCARRA Sylviane**
éducateur activité physique et sportif principal 1 ère classe, CC DES LISIERES DE L'OISE, demeurant à ATTICHY.

- Madame **CHARTIER CATHERINE née FRENEHARD**
INFIRMIERE, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), demeurant à TRIE-LA-VILLE.

- Madame **CHATRIET Christine**
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à LIANCOURT.

- Madame **CHMIELARSKI JOELLE née TOSSENG**
SOUS-DIRECTEUR INFORMATIQUE, OISE HABITAT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur **CHOLET Jean-Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Madame **CLAUX MARYSE**
ASSITANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à LA NEUVILLE EN HEZ.

- Monsieur **COLLET FREDERIC**
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à HETOMESNIL.

- Madame **CORDIER Emmanuelle**
Agent de maitrise atsem, COMMUNE DE MERU, demeurant à MÉRU.

- Madame **CORTES Nathalie née MIEL**
Atsem, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur **COTTE Alain**
Adjoint au maire, COMMUNE D'HETOMESNIL, demeurant à HÉTOMESNIL.

- Monsieur **COVET JEAN-LOUIS**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE MOYVILLERS, demeurant à MOYVILLERS.

- Madame **CUVELLIER Cathy**
Rédacteur, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DAILLY SYLVIE née OZANNE
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1E CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE,
demeurant à FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL.

- Monsieur DAIME ERIC
AGENT DE SECURITE DE LA VOIE PUBLIQUE, MAIRIE DE GOUVIEUX, demeurant à GOUVIEUX.

- Monsieur DALMAS Jerome
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DAMAGNEZ Anne
Ingénieur en chef, COMMUNE DE CREIL, demeurant à COYE-LA-FORÊT.

- Monsieur DEBUISSON JEAN-CLAUDE
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à NOURARD-LE-
FRANC.

- Madame DEBUYSERE VERONIQUE née ROPERO
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINT
LEGER EN BRAY.

- Madame DECAIX MARIE-ODILE
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DECAMP ANNICK née LARTIGUE
Maire, COMMUNE DE MOYVILLERS, demeurant à MOYVILLERS.

- Madame DELAUNAY ISABELLE née BEUGNET
SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS,
demeurant à THOUROTTE.

- Madame DELOBEL Béatrice
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à NOGENT-
SUR-OISE.

- Monsieur DELPLANQUE BERNARD
Conseiller municipal, COMMUNE D'HONDAINVILLE, demeurant à HONDAINVILLE.

- Monsieur DENIS Frederic
Assistant de conservation principal de 1ère classe, COMMUNE DE RANTIGNY, demeurant à
LIEUVILLERS.

- Monsieur DEPRETZ Denis
Agent de maîtrise principal, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-NŒUD.

- Madame DESAUTY Monique
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DEVANNEAUX MARIE née LIPINSKI
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à JANVILLE.

- Madame DEVILLE CHRISTINE née KISZCZAK
DIRECTRICE DE LA GESTION LOCATIVE, OPH COMMUNAUTAIRE PLAINE COMMUNE
HABITAT, demeurant à LAMORLAY.

- Madame DIEU Sylvie
Technicienne de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à
BEAUVAIS.

- Madame DINTIMILLE PATRICIA
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MERU.

- Monsieur DOCCLO Jacky
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE PONTPOINT, demeurant à BAZICOURT.

- Madame DUBOST Lydie née PERROTTE
Rédacteur principal de 1ère classe fonction secrétaire de mairie, COMMUNE D'ALLONNE, demeurant à
ALLONNE.

- Madame DUGAY Marie Carmen née GARCIA
Rédacteur principal de 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à GUIGNECOURT.

- Madame DUMOND VALERIE née DUCROT
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., MAIRIE DE SEVRAN, demeurant à NANTEUIL-LE-
HAUDOUN.

- Monsieur DUPIRE RENE
MANUTENTIONNAIRE, OISE HABITAT, demeurant à CREIL.

- Madame DUPONT Nathalie née DUPUTEL
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à GOINCOURT.

- Madame DUPUIS PATRICIA
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE
MARITIME, demeurant à ROMESCAMPS.

- Madame DUSSAULE Marie-Christine née GOSSON
Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles, COMMUNE DE RANTIGNY, demeurant à
BAILLEVAL.

- Monsieur DUSSOUY PATRICK
REDACTEUR TERRITORIAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LE COUDRAY-SAINT-
GERMER.

- Madame DUVAL NATHALIE
DIR FINANCIERE, SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE, POUR LE TRANSPORT ET
LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, demeurant à CHOISY-AU-BAC.

- Madame FEUILLET SANNDRINE
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame FLAMENT Nathalie
Conseillère municipale, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à DOMÉLIERS.

- Monsieur FLOUR Denis
Maire, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Madame FLOURY France
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame FOURNIER Arielle
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER GENERAL,
demeurant à BEAUVAIS.

- Madame FOURNIER Marie France
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-
LUCIEN.

- Madame FRANCOIS SYLVETTE née GERMAIN
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE PERSAN, demeurant à LE MESNIL-EN-
THELLE.

- Monsieur FRANQUELIN Eric
Chef de service de police municipale, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à
MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Monsieur FRESI JEAN-MARIE
ADJOINT ADMINSTRATIF TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à OMECOURT.

- Madame FRIGOUT CUSEY Celine née FRIGOUT
Adjoint administratif, COMMUNE DE COURDIMANCHE, demeurant à MÉRÜ.

- Monsieur GALAIS MAXIMIN
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2E CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MERU.

- Monsieur GANIAGE Denis
Agent de maîtrise principal / responsable de service - travaux entreprises - régie bâtiment, COMMUNE DE
MONTATAIRE, demeurant à BAILLEUL-SUR-THÉRAIN.

- Madame GILLET ROUSSEL Catherine née GILLET
Attaché territoriale, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE.

- Madame GIRONT MELANIE
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame GLODT CHRISTEL
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame GOMIS Rosa née MENDY
Brigadier chef principal, COMMUNE DE BRY SUR MARNE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame GOSSANT Claudine
Assistant médico-administratif de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L
OISE, demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Madame GOUGE Rolande née GODART
Agent de maîtrise / cuisinière a la crèche, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame GOZET Marie
Diététicienne de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur GUILLOTTE Jose
Adjoint technique principal de 1er classe, COMMUNE DE MERU, demeurant à MÉRÜ.

- Madame GUINOISEAU Jehanne née JOUBIER
Auxiliaire de puériculture principal 1ere classe, DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, demeurant à
LORMAISON.

- Monsieur HARTFELDER Yves
Adjoint technique principal, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame HEURTEUR Nelly
Adjoint technique principal de 1ere classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à SAINT-VAAST-
LÈS-MELLO.

- Madame HEVIN Marielle née LOY

Manipulatrice en electroradiologie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à
MAISONCELLE-TUILERIE.

- Madame HOOREWEGHE CLAIRE née GLINEL
AGENT DE MAITRISE, REGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à LA NEUVILLE-EN-HEZ.

- Madame HOUBRON Yannick née GASTAN
Asem principale de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame IDE MICHELE
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à BREUIL LE SEC.

- Monsieur JEAN PHILIPPE
ADJOINT TECHNIQUE 1EME CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CAUFFRY.

- Madame JOUIN EDITH
AIDE SOIGNANTE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à BULLES.

- Monsieur KHAMPHENGSY FRANCOIS
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LIANCOURT.

- Madame LALANNE Marie-Josée née STAQUET
Adjoint technique, COMMUNE DE GIRAUMONT, demeurant à GIRAUMONT.

- Madame LALLEMAND Annie née FORESTIER
Infirmière de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à
THIVERNY.

- Madame LAMPS MARIE-PAULE
ASHQ, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CATHEUX.

- Madame LANDRU Valerie née CABARET
Rédacteur territorial, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame LANGLOIS Aline
Redacteur principal 2eme classe - assistante de direction, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à
BEAUVAIS.

- Madame LAROCHE Carine née OPALA
Aide-soignante, GRAND HOPITAL DE L EST FRANCILIEN, demeurant à ROSOY-EN-MULTIEN.

- Monsieur LE BOZEC FREDERIC
ADJOINT TECHNIQUE TER, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur LE BRAZIDEC JAMES
TECHNICIEN CHEF DE CENTRE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur LEBRUN PATRICK
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MOUY.

- Madame LEFORT Sylvia née NEREE
Adjoint territorial principal 1er classe, COMMUNE DE MERU, demeurant à MÉRÜ.

- Monsieur LEGUEN Gilles
Adjoint au maire, COMMUNE DE MAIGNELAY MONTIGNY, demeurant à MAIGNELAY-
MONTIGNY.

- Madame LELONG FRANCINE née DESESQUELLES
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à NOYERS-
SAINT-MARTIN.

- Monsieur LEMAIRE LUDOVIC
TECHNICIEN TERRITORIAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LACHAPELLE-AUX-POTS.

- Monsieur LEPEIGNEUL Olivier
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTESSON, demeurant à CHAMBLY.

- Madame LEQUEUX ANNIE née CORDEVANT
ADJOINT TECH TER PPAL 2E EE, REGION HAUTS-DE-FRANCE, demeurant à SEMPIGNY.

- Monsieur LE ROUX NICOLAS
OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à DOMPIERRE.

- Madame LESOBRE Fabienne née RATEL
Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame LOEUILLET Sylvie née FLAUTRE
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à RIEUX.

- Monsieur LOMBARD Romuald
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame LOPEZ ARIELLE née LEBLOND
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINT SUPLICE.

- Monsieur MACAIRE Laurent
Adjoint technique, COMMUNE DE LAMORLAYE, demeurant à LAMORLAYE.

- Monsieur MAILLARD Philippe
Agent de maîtrise principal / chargé des entreprises en espaces verts, COMMUNE DE SENLIS, demeurant à SENLIS - APPARTEMENT.

- Madame MALGHEM Florence née PARIS
Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur MALLARD Christophe
Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MARTIN LYDIE
CADRE DE SANTE PARAMEDICALE, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à AVILLY-SAINT-LEONARD.

- Madame MARTIS Dominique née CHARPENTIER
Conseillère municipale, COMMUNE DE MOYVILLERS, demeurant à MOYVILLERS.

- Madame MAUMON Christelle
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Monsieur MECHEMECHE GEORGES
Conseiller municipal, COMMUNE D'HONDAINVILLE, demeurant à HONDAINVILLE.

- Madame MELLARINI GERALDINE
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MARQUEGLISE.

- Madame MERESSE Christelle née TOUPET
Atsem principal de 2ème classe, COMMUNE DE VENETTE, demeurant à VENETTE.

- Monsieur MEUNIER JEAN-FRANCOIS
ADJOINT TECH TER PPAL 1E CLASSE, MAIRIE D'ORRY LA VILLE, demeurant à ORRY-LA-VILLE.

- Monsieur MISKOWICZ Philippe
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à VERDERONNE.

- Monsieur MOINAT José
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à AUGER-SAINT-VINCENT.

- Monsieur MONMARTHE Bruno
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE D'HEILLES, demeurant à HEILLES.

- Monsieur MOUTON JEAN-PHILIPPE
TECHNICIEN, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur NEDJARI Ziane
Educateur aps principal 1ère classe, COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame NONY SYLVIE née NARDY
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE, demeurant à AMBLAINVILLE.

- Monsieur NOURRY GILBERT
AGENT DE MAITRISE PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CREIL.

- Monsieur PARIN FABRICE
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE, demeurant à BRESLES.

- Monsieur PETROWICK Jean-Luc
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à VAUCIENNES.

- Madame PIROT Chantal née DRUEL
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CREIL, demeurant à CRÈVECŒUR-LE-PETIT.

- Madame PLOMMET VALERIE née MALLART
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. 2° CL., DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à LUCHY.

- Madame PLOUGONVEN Sophie née TELMONT
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame PLUCHART Nadine
Puéricultrice 3ème grade, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame PODEVIN Jenny née PEINTRE
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE CHAMBLY, demeurant à MÉRU.

- Monsieur PONTIER PATRICE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Madame POREE Yolande
Educatrice de jeunes enfants 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à CREIL.

- Madame POSPIESZYNSKI JOSETTE née CENDRA
ATTP 2 CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Monsieur POULAIN LAURENT
TECHNICIEN PARAMEDICAL CS, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAVIGNIES.

- Monsieur QUETTE Jean-Marie
Conseiller municipal, COMMUNE D'ESTREES SAINT DENIS, demeurant à ESTRÉES-SAINT-DENIS.

- Madame QUEVAL Nathalie
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à SAINT-VAAST-LÈS-MELLO.

- Madame QUINTERNE MARIA
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, demeurant à NEUILLY-EN-THELLE.

- Monsieur RENAULT Eric
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Monsieur RIGHI Olivier
Technicien principal 2ème classe, DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur ROGER Patrice
Adjoint tech ter. ppal 1e cl, COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS, demeurant à CLAIROIX.

- Madame ROGER Sylvie née PRUVOST
Educatrice de jeunes enfants de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à REUIL-SUR-BRÈCHE.

- Madame ROMAIN CORINNE
AIDE SOIGNANTE, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à CATENOY.

- Madame ROSSIGNOL Nadège née ZWIERZAK
Assistant medico-administratif, GRAND HOPITAL DE L EST FRANCLIEN, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Monsieur ROUSSETTE PATRICK
EGOUTIER RES SOUTERRAINS PPAL CS, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), demeurant à PONT-L'ÉVÊQUE.

- Madame SAGNIER SANDRINE née MERGEY
REDACTEUR PPAL 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MILLY-SUR-THERAIN.

- Monsieur SOYEUX ERIC
AGENT DE MAÎTRISE, MAIRIE DE DRANCY, demeurant à VER-SUR-LAUNETTE.

- Monsieur STALIN Claude
Rédacteur, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame SZOT Véronique
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE MONTATAIRE, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame TERNISIEN Danièle née LEBORGNE
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE LE PLESSIS BELLEVILLE, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Madame TIGNAC NICOLE

ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2E CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame TILLY REGINE née DEMETTRE
PSYCHOLOGUE TRANSVERSALE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CREPY EN VALOIS.

- Madame TOURNEUR Claudine née PERCHERANCIER
Secrétaire de mairie - adjoint administratif 2ème classe, COMMUNE DE DOMPIERRE, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Madame VANDEVORDE Corinne
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE RANTIGNY, demeurant à BAILLEVAL.

- Madame VANMEENEN CHRISTINE née BEHAGUE
AGENT ADMINISTRATIF, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame VELMON Françoise
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE ST DENIS, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame VIGNON ISABELLE née DELOBEL
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2E CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Madame VINCENT Sylviane née VASSEUR
Agent des services hospitaliers, qualifiés, ETS PUB DEP FOYERS AIDE SOCIALE ENFANCE, demeurant à BOISSY-FRESNOY.

- Monsieur VOVARD LAURENT
ADJOINT TECHNIQUE 2° CL PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BLARGIES.

- Madame WAGRE Sabine
Auxiliaire de puériculture principale, GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L OISE, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Madame WATTIER Nathalie
Adjoint territorial du patrimoine principal de première classe, COMMUNE DE LAIGNEVILLE, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame WEMAUX Monique née LEPINE
Première adjointe au maire, COMMUNE DE BRENOUILLE, demeurant à BRENOUILLE.

- Madame ZANELLO Valerie
Attaché principal, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à SAINT-PAUL.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame ANNE MARIE-CLAUDE
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur ANSELME Bernard
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ANSEL Pascale
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame BAGUET Brigitte née JAUDHUIN
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à FOUQUENIES.

- Monsieur BASSERIE Eric
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, COMMUNE DE THOUROTTE, demeurant à MÉLICOCQ.

- Monsieur BASSERIE Yves
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE THOUROTTE, demeurant à COMPIÈGNE.

- Madame BEAUGRAND Agnès née LEGAY
Rédacteur principal 2ème classe, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à FROISSY.

- Monsieur BEAUGRAND Willy
Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à PLOUY SAINT LUCIEN.

- Madame BECQUEREL Sylviane
Rédacteur, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CRILLON.

- Madame BELLOT VERONIQUE née RENAUD
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE MARLY LA VILLE, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Madame BEN ABDELKADER Sylvie née GOBAIN
Assistante maternelle, COMMUNE DE MERU, demeurant à MÉRU.

- Madame BENARD VERONIQUE née FOULON
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE DE CE, HÔPITAL LARIBOISIÈRE - FERNAND-WIDAL, demeurant à SAINT-MARTIN-LONGUEAU.

- Madame BETTEMBOT NATHALIE
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BACOUËL.

- Monsieur BISSON Jean Michel
Chef de police municipale, COMMUNE DE MERU, demeurant à MÉRU.

- Madame BLERY MARIE-CLAIRE
OUVRIER PRINCIPAL, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame BORDEAUX Pascale née LE MOUËL
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE BRETEUIL, demeurant à BRETEUIL.

- Monsieur BRUNEL DOMINIQUE
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE GOUVIEUX, demeurant à GOUVIEUX.

- Monsieur BULTINCK Alain
Technicien territorial, CTRE COM ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS, demeurant à TROISSEREUX.

- Madame CAMPION Patricia née DUFOSSÉ
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur CANDELIER Dominique
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BRENOUILLE, demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Madame CAPELLINO Angel née CAPELLINO CISCAR
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur CHARLENT DOMINIQUE
TECHNICIEN, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame CHERON Louise
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à ROUVRES-EN-MULTIEN.

- Madame COMTE Thierry née CAPELLINO CISCAR
Ingénieur en chef, COMMUNE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Madame CORBEL Marie-Hélène née JOVELIN
Conseillère municipale, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BLAINCOURT-LÈS-PRÉCY.

- Madame CUENCA Marie Therese
Assistante conservation principale 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame CUVILLIER MARILYNE née SCHMIEL
AIDE-SOIGNANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Madame DACHON CATHERINE née COEVOËT
ATTACHE TERRITORIAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à HAUDIVILLERS.

- Madame DAMETTE MYLENE
REDACTRICE PRINCIPAL DE 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame DAMOUR Marie-Joëlle
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à LE VAUROUX.

- Monsieur DARGOS FRANCK
INSP. CHEF SECU 1CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION, demeurant à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.

- Monsieur DECORNOIS Patrice
Brigadier chef principal, COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET, demeurant à SILLY-TILLARD.

- Monsieur DEE PHILIPPE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CL, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à TRIE-LA-VILLE.

- Madame DEFOSSÉ Veronique née GUY
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DESCATEAUX JOCELYNE
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DESLOGES Martine née CASTEX
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à NOIRÉMONT.

- Madame DORÉE Véronique
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DOUCET ANNE
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame DUCRESSON SYLVIE
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF 1CL, CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame DUFOR Patricia née GONNIN
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à GILCOURT.

- Madame DUPONT Elisabeth née CAPELLINO CISCAR
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE CREIL, demeurant à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

- Madame DURAND BEATRICE née RIGAULT
Adjointe au maire, MAIRIE DE GODENVILLERS, demeurant à GODENVILLERS.

- Monsieur DUVAL Georges
Adjoint au maire, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Madame EVRARD Agnes
Asem principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur FEUILLET BRUNO
ADJOINT TECH TER PPAL 2E EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BORNEL.

- Monsieur FICHET DENIS
AGENT DE MAITRISE PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à SAINT AUBIN EN BRAY.

- Madame FLANDRIN DOMINIQUE née DUFOSSE
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CANDOR.

- Monsieur FLERIAG ROBERT
AIDE SOIGANT, HÔPITAL AMBROISE PARÉ, demeurant à RESSONS-SUR-MATZ.

- Madame FORNOT MARTINE née POULTIER
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MONCEAUX-L'ABBAYE.

- Monsieur FORSTER Denis
Adjoint technique principal 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BRESLES.

- Madame FOURNIER Corinne née LOPPIN
Infirmière de classe supérieure (cadre d'extinction), CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à SAINT-PAUL.

- Madame FOURNIER VERONIQUE née FALIZE
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE NOAILLES, demeurant à NOAILLES.

- Madame FRANCOIS EDITH née SIGNOLLE
ADJOINT TECHNIQUE TER PPAL 2CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à VANDELICOURT.

- Monsieur GARIN BENOIT
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CATIGNY.

- Monsieur GAUDEFROY Jean-Marc
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à NOINTEL.

- Monsieur GIBOUT Pascal
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE SAINT PATHUS, demeurant à LAGNY-LE-SEC.

- Madame GOBERVILLE ANNICK née FERET
ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MOUY.

- Madame GODART Catherine
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE CREIL, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame GOSNET NADINE
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BAILLEUL-SUR-THERAIN.

- Monsieur GREGOR Eric
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE RIBECOURT DRESLINCOURT, demeurant à DIVES.

- Madame GRENOUILLON Sylvie née LEVASSEUR
Conseillère municipale, COMMUNE DE BAILLET EN FRANCE, demeurant à VALDAMPIERRE.

- Monsieur GUIBERT Michel
Maire, COMMUNE DE GIRAUMONT, demeurant à GIRAUMONT.

- Madame HALATRE Monique née GACHOT
Atsem principal 1ère classe, COMMUNE DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS.

- Madame HAUTECLOCHE LAURENCE née SMET
REDACTEUR, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ESSUILES SAINT RIMAUT.

- Monsieur HAUTON Patrick
Brigadier chef principal, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Monsieur HENRY Gilles
Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à DAMÉRAUCOURT.

- Madame HERON Sylvie née NORTIER
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur HERTOUX XAVIER
AGENT DE MAITRISE PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

- Monsieur HERVELEU Jean-Claude
Conseiller municipal, COMMUNE D'ESTREES SAINT DENIS, demeurant à ESTRÉES-SAINT-DENIS.

- Monsieur HOREM Michel
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur HOTTIN Bruno
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Madame HUSSON BETTY née BETTY
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 2CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CEMPUIS.

- Madame JACQUOT Marie-France née FONTAINE
Attaché principal, COMMUNE DE PONTPOINT, demeurant à FEIGNEUX.

- Madame JAKIC Pascale
Attaché principal, COMMUNE DE BORNEL, demeurant à BORNEL.

- Monsieur JUTTIER Dominique
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à SENANTES.

- Madame KASPRZAK Annie née MALIN

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE THOUROTTE, demeurant à LE PLESSIS-BRION.

- Madame LAMARCHE CORINNE
REDACTEUR PPAL 2EME CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à MERU.

- Monsieur LANCEREAU Christophe
Educateur des a.p.s. principal 1ère classe, COMMUNE DE SANNOIS, demeurant à MÉRU.

- Madame LANDAIS Sophie née HEBERT
Rédacteur principal de 1ère classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS, demeurant à LE COUDRAY-SAINT-GERMER.

- Madame LEGENDRE Sylvie
Attaché principal territorial, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LEMBLE Bruno
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à PONTPOINT.

- Monsieur LORILLEC JEAN-PIERRE
ADJOINT TECHNIQUE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS.

- Madame LOVICH VALERIE née BERMONT
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS, demeurant à VILLERS-SAINT-FRAMBOURG.

- Monsieur MADEJ ERIC
ADJT TECH TER PPAL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à PIERREFONDS.

- Madame MARCHAND Dominique née DA RUGNA
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à HONDAINVILLE.

- Madame MARCINIAK FLORENCE née GRATIA
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1E CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BONNIERES.

- Monsieur MIDOL Bruno
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MIGNON Odile
Rédacteur principal 1ère classe/ chef de bureau, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame MONMARTHE Isabelle née CARTON
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ORLIKOWSKI Lydie née LEBEL
Asem principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur PESQUERS Eric
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à BAILLEVAL.

- Monsieur PETIGNY Patrick
Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à SAINT-MAUR.

- Madame PINART BRIGITTE née TORTIER
ADJOINT TEC TER PPAL 2EME CL EE, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à GUISCARD.

- Madame POLART Claudie
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL, demeurant à THERDONNE.

- Monsieur PONCET Eric
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DAMMARTIN EN GOELE, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Monsieur POUDROUX Bruno
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CREIL, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame PREVOST Patricia née MARIE
Redacteur, HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH, demeurant à NEUVILLE-BOSC.

- Madame RENARD CLAUDINE
INFIRMIERE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL, CHI CLERMONT DE L'OISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur ROISSE Francis
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à THERDONNE.

- Madame ROUABHI Marie-Noelle née OUMEDJKANE
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, CA DU BEAUVAISIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame ROULLIN ANNICK
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1CL EE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE, demeurant à SERFONTAINE.

- Madame SANTACROCE ROSANNA
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE ANDEVILLE, demeurant à ANDEVILLE.

- Madame SCHOCKAERT Rose-Marie née LELOIR
Attaché territorial, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à ROSOY.

- Monsieur SIEMIENIEC Gilles
Adjoint technique principal de seconde classe, COMMUNE DE NEUVILLE BOSC, demeurant à SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS.

- Monsieur THELEMAQUE ALEX
AGENT MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE COLOMBES, demeurant à AUNEUIL.

- Madame TREMENEK Nathalie née MOREUIL
Rédacteur/référent logistique, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à AUNEUIL.

- Madame VANEME CORINNE née CREPET
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, HOPITAL DE CREPY EN VALOIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur VANNIER Jean-Michel
Technicien territorial, COMMUNE DE BEAUVAIS, demeurant à RAINVILLERS.

- Monsieur VETTRAINO ALAIN
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS, demeurant à CAUVIGNY-FAYEL.

- Madame VIGNON PASCALE née GAWECKI
ADJOINT ADMINISTRATIF TER PPAL 1CL, DEPARTEMENT DE L'OISE, demeurant à CORMEILLES.

- Monsieur WALLET Florent
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NOGENT SUR OISE, demeurant à BRESLES.

- Monsieur YVERNEAUX DOMINIQUE

AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION, Ville de Paris - Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE),
demeurant à PEROY-LES-GOMBRIES.

- Madame ZIOLKOWSKI FRANCOISE née SKURA
AGENT MAITRISE PRINCIPAL, HOPITAL DE CREPY EN VALOIS, demeurant à BONNEUIL-EN-
VALOIS.

- Monsieur ZYCKI Henri
Agent de maîtrise, COMMUNE DE CREIL, demeurant à BAILLEVAL.

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours gracieux, présenté au préfet de l'Oise, et/ou hiérarchique, présenté au ministre de l'intérieur, dans ce délai de deux mois, interrompt le cours du délai contentieux. Le délai du recours contentieux ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsque les recours gracieux et/ou recours hiérarchique ont été l'un et l'autre rejetés explicitement ou implicitement en cas de silence gardé pendant plus de deux mois sur ces recours administratifs.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et Madame la directrice de cabinet du préfet de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le 02/12/2019



Louis LE FRANC

CABINET DU PREFET

PREFET DE L'OISE

ARRÊTÉ N° MHA 01-2020 du 02 DEC. 2019

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le préfet de l'Oise,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de monsieur Louis LE FRANC en tant que préfet du département de l'Oise ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTÉ

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Madame BAZILLIER CAROLINE
ANIMATRICE, CENTRE SOCIAL RURAL DE LAMORLAYE, LAMORLAYE
demeurant à COYE-LA-FORET
- Monsieur BRANCO JOSE
ANIMATEUR ASSURANCES PROFESSIONNELLES, CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à THOUROTTE
- Monsieur CASAERT Olivier
Responsable de magasin, VERTDIS, SAINT LAURENT BLANGY
demeurant à PONT SAINTE MAXENCE
- Monsieur DELATTRE JEROME
RESPONSABLE DE MAGASIN, VERTDIS, SAINT LAURENT BLANGY
demeurant à WAMBEZ
- Madame DENOYELLES VIRGINIE
COORDONATRICE POLE RETRAITES, MSA PICARDIE, BOVES
demeurant à CLERMONT
- Monsieur DETHUNE ARNAUD
RESPONSABLE POSTE ATELIER, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à MOYVILLERS

- Monsieur D'HOOP JEAN-CHRISTOPHE
CHARGE D'AFFAIRE COURTAGE, CRAMA PARIS VAL DE LOIRE, BEAUVAIS
demeurant à LE DELUGE
- Monsieur DURUT Olivier
Responsable risque financier, CREDIT AGRICOLE SA, MONTROUGE
demeurant à BONLIER
- Monsieur ENAULT XAVIER
TECHNICIEN PROG INF INDUSTRIELLE, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à PONT-L'EVEQUE
- Monsieur GONCALVES SOARES ANTONIO
CHEF D'EQUIPE ENTRETIEN GENERAL, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à LONGUEIL-SAINTE-MARIE
- Madame HERMIER VERONIQUE
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à CUVILLY
- Madame JEROME NATHALIE
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à BEAUVAIS
- Madame KOPY JOCELYNE
ANIMATRICE, CENTRE SOCIAL RURAL DE LAMORLAYE, LAMORLAYE
demeurant à SAINT-MAXIMIN
- Madame LEDUC Christelle
Analyste paie, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
demeurant à NOVILLERS
- Monsieur LEFEVRE THIERRY
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à ESSULES
- Monsieur LOYER FRANCK
CHARGE DE CLIENTELE BANCAIRE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à LA NEUVILLE-EN-HEZ
- Madame MULLER SARAH
AGENT ADMINISTRATIF BETTERAVIER, TEREOS FRANCE ETABLISSEMENT
BUCY, BUCY-LE-LONG
demeurant à BITRY
- Madame PINGLIEZ Véronique
Chargée d'études, MSA PICARDIE, BOVES
demeurant à FONTAINE-BONNELEAU
- Madame SCHWAB Florence
Chargée d'études, DESIGN PARCS, PISCOP
demeurant à ORRY-LA-VILLE

-al

al

- Madame SUDRE DELPHINE
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
demeurant à ERMENONVILLE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- Monsieur CALLENS JACQUES
DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à TILLE
- Monsieur CAMUS MICHEL
MAGASINIER, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES, LA CROIX-
SAINT-OUEN
demeurant à VAUMOISE
- Madame CASSANDRO VERONIQUE
ASSISTANTE COMMERCIALE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à HANVOILE
- Monsieur ENAULT XAVIER
TECHNICIEN PROG INF INDUSTRIELLE, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à PONT-L'EVEQUE
- Madame FERNANDEZ MARIE-JOSEE
CHARGEE D'AUDIT, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE
PICARDIE, AMIENS
demeurant à ERQUERY
- Monsieur HAGARD OLIVIER
CHARGE D'ACTIVITE LOGISTIQUE, Groupama supports et services, Puteaux
demeurant à PLAILLY
- Monsieur HOUSARD Thierry
Informaticien concepteur développeur, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET
SERVICES, PARIS
demeurant à BEAUVAIS
- Madame JOURDAIN VALERIE
BANQUIER DES ENTREPRISES AGRICOLES, CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à VERDEREL-LES-SAUQUEUSE
- Madame NESA MURIEL
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISS REGIO CREDI AGRIC MUTUEL PARIS IDF, PARIS
demeurant à BORNEL
- Madame POZZEBON NADEGE
EMPLOYEE D'ASSURANCE, GROUPAMA GAN VIE, PARIS
demeurant à THURY EN VALOIS
- Monsieur RODRIGUEZ CHRISTOPHE
CONDUCTEUR D'ENGINS, FRANCE GALOP, CHANTILLY
demeurant à GOUVIEUX

- Monsieur STEVENS XAVIER
CONDUCTEUR D'ENGIN, FRANCE GALOP, CHANTILLY
demeurant à BURY
- Monsieur THIMONNIER JEROME
CONDUCTEUR D'ENGINS, FRANCE GALOP, CHANTILLY
demeurant à VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur CALLENS JACQUES
DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à TILLE
- Monsieur CAMUS MICHEL
MAGASINIER, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES, LA CROIX-
SAINT-OUEN
demeurant à VAUMOISE
- Monsieur FOURN GILLES
RESPONSABLES INFRASTRUCTURES GENERALES, TEREOS FRANCE -
ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à CREPY-EN-VALOIS
- Monsieur HOUSARD Thierry
Informaticien concepteur développeur, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET
SERVICES, PARIS
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur JEAN WILLY
ELECTRICIEN CONFIRME, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES,
LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à CLAIROIX
- Monsieur JONCOUR DANIEL
CHEF D'EQUIPE MECANIQUE PREPARATEUR, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT
DE CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à LA NEUVILLE EN HEZ
- Monsieur LECERRE PATRICK
DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à RAINVILLERS
- Madame LECLERCQ NATHALIE
BANQUIER ASSUREUR DES AGRICULTEURS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à BRETEUIL
- Madame MARECHAL LYDIA
TECHNICIEN PRESTATION SANTE, CRAMA PARIS VAL DE LOIRE, BEAUVAIS
demeurant à RAINVILLERS
- Monsieur MARESCAUX LAURENT
CHEF D'EQUIPE MECANIQUE PREPARATEUR, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT
DE CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à JAUX

- Madame MENDIVE MARIE-PIERRE
CONSEILLER DE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND
- Madame PANTIGNY MANUELLE
AGENT TECHNIQUE, GROUPEMENT TECHNIQUE DES HIPPODROMES PARISIENS,
COLOMBES
demeurant à GOUVIEUX
- Monsieur PINEAU DOMINIQUE
MAÇON, FRANCE GALOP, CHANTILLY
demeurant à COYE-LA-FORET
- Monsieur SIPE HERVE
CHEF D'EQUIPE ELECTRICITE PREPARATEUR, TEREOS FRANCE -
ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à CHEVRIERES
- Madame THILL Pascale
Assistante technique et commerciale, LA MEDICALE DE FRANCE, PARIS
demeurant à CRÉPY-EN-VALOIS

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur BEAU THIERRY
RESPONSABLE DE SERVICE, CRAMA PARIS VAL DE LOIRE, BEAUVAIS
demeurant à BEAUVAIS
- Madame BITCHE CECILE
CHARGÉE D'ETUDES, CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE,
BOBIGNY
demeurant à LA CHAPELLE-EN-SERVAL
- Monsieur BUCHAILLE JEAN-MARIE
TECHNICIEN DE MAINTENANCE MECANIQUE, TEREOS FRANCE ETABLISSEMENT
BUCY, BUCY-LE-LONG
demeurant à CHOISY-AU-BAC
- Monsieur CAMUS MICHEL
MAGASINIER, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES, LA CROIX-
SAINT-OUEN
demeurant à VAUMOISE
- Madame CARON ARMELLE
SECRETARE REGION, GRAP SA, LONGUEAU
demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST
- Madame DUBOIS JOCELYNE
GESTIONNAIRE COMPTABLE, GROUPAMA GAN VIE, PARIS
demeurant à LIANCOURT
- Madame DUFAYET BETTY
GESTIONNAIRE PSSP 3D, MSA DE PICARDIE, BEAUVAIS
demeurant à GRANDVILLIERS

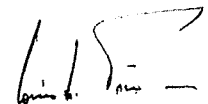
- Monsieur HUART PHILIPPE
Responsable approvisionnement usine, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE
CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à GRANDFRESNOY
- Monsieur LEMEL BRUNO
MECANICIEN CONFIRME, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT DE CHEVRIERES,
LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à CHEVRIERES
- Madame MULLNER MARCELLE
TECHNICIEN CAE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE
PICARDIE, AMIENS
demeurant à CHOISY-AU-BAC
- Madame NOE Martine
Gestionnaire allocataire retraite, AGRICA GESTION, PARIS 8
demeurant à CHANTILLY
- Monsieur ROBERT PATRICK
DIRECTEUR DE SECTEUR BANCAIRE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL BRIE PICARDIE, AMIENS
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur VERON DOMINIQUE
CHEF D'EQUIPE MECANIQUE PREPARATEUR, TEREOS FRANCE - ETABLISSEMENT
DE CHEVRIERES, LA CROIX-SAINT-OUEN
demeurant à CUISE-LA-MOTTE

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et Monsieur le directeur de cabinet du préfet de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le

02 DEC 2010

Le Préfet



Louis LE FRANC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Cabinet du préfet

ARRÊTÉ

accordant récompense pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de l'Oise
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours gracieux, présenté au préfet de l'Oise, et/ou hiérarchique, présenté au ministre de l'intérieur, dans ce délai de deux mois, interrompt le cours du délai contentieux. Le délai du recours contentieux ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsque les recours gracieux et/ou recours hiérarchique ont été l'un et l'autre rejetés explicitement ou implicitement en cas de silence gardé pendant plus de deux mois sur ces recours administratifs.

VU le décret du 16 décembre 1901, modifié par le décret du 9 novembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de monsieur Louis LE FRANC en tant que préfet du département de l'Oise ;

VU le rapport d'information n° 201911 0010 du 14 novembre 2019 de la police municipale de Compiègne ;

VU le courrier n° 165-2019 en date du 22 novembre 2019 de Monsieur Marini, Maire de Compiègne ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur MAYHEW Lilian, brigadier-chef principal
- Monsieur MACHY Arnaud, brigadier-chef principal
- Monsieur MAGNY Guillaume, brigadier-chef principal
- Monsieur GAUJARD Cédric, brigadier-chef principal

ARTICLE 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Oise.

Beauvais, le 16 DEC. 2019

Louis LE FRANC

- 47

- 48



PRÉFET DE L'OISE

Bureau de la sécurité civile
et de la gestion des crises

**Arrêté modificatif d'agrément de la société THESEE FORMATIONS
en tant qu'organisme de formation du personnel des services de sécurité incendie
et d'assistance à personnes (SSIAP)**

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre du mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R 123-11 et R 123-12 ;

Vu le code du travail et notamment les articles L 920-4 à L 920-13 ;

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de l'intérieur de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 1988 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005 notamment le chapitre 3 relatif aux centres de formation ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant renouvellement de l'agrément de la société **THESEE FORMATIONS** sise Domaine des Vivrets à Marquéglise, pour la formation du personnel des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP), modifié par les arrêtés préfectoraux du 12 septembre 2016 et du 18 avril 2017 ;

Considérant les éléments d'information fournis des services d'incendie et de secours en date du 8 mars 2019 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 26 août 2016 susvisé est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

- Additif aux formateurs enregistrés :
 - M. Romain MAHU

Le reste sans changement.

1, place de la préfecture 60022 Beauvais cedex
www.oise.pref.gouv.fr

Article 2 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des services d'incendie et de secours, ainsi qu'au directeur de la société **THESEE FORMATIONS**, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 12 OCT. 2019

Pour le Préfet
et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Cyriaque BAYLE

1, place de la préfecture 60022 Beauvais cedex
www.oise.pref.gouv.fr

PRÉFET DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté modificatif de l'arrêté du 02 décembre 2019
portant habilitation à réaliser les analyses d'impact exigées dans la composition
des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Le Préfet de l'Oise

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.752-6 et R.752-6-1 à 6-3 ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation, déposée le 16 septembre 2019 par Mme Laëtitia HAVART-BERGÈS, présidente, représentant la SAS BEMH sise 12 rue des Piliers de Tutelle 33000 BORDEAUX ;

Vu les pièces annexées à la demande comprenant notamment le formulaire d'habilitation, les extraits de casier judiciaire de moins de 3 mois, les justificatifs de diplômes, les copies des pièces d'identité, la présentation des moyens et des outils de collecte et d'analyse pour réaliser l'analyse d'impact ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 02 décembre 2019 susvisé est modifié comme suit :

habilitation : La SAS BEMH sise 12 rue des Piliers de Tutelle 33000 BORDEAUX représentée par Mme Laëtitia HAVART-BERGÈS, présidente, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact prévue par l'article L.752-6-III du code de commerce, pour les projets d'aménagements commerciaux situés dans le département de l'Oise.

Le numéro d'habilitation est EI-06-2019-60.

La personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation est :

- Mme Laëtitia HAVART-BERGÈS

./...

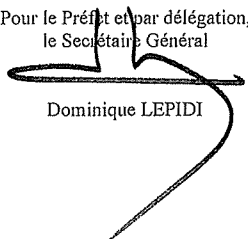



ARTICLE 2 : Le reste demeure sans changement.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 12 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI





PRÉFET DE L'OISE

Préfecture
Secrétariat général
Direction des Collectivités Locales et des Elections
Bureau des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme

Arrêté préfectoral portant agrément d'une entreprise fournissant une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés

(Agrément n° 60/39)

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R.123-166-1 à R.123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

VU le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8, 9 et 15 de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

VU le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 portant agrément d'une entreprise fournissant une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés délivré à Mme Brigitte RANCON agissant pour le compte de la société T.S.A. (Télé Secrétariat Assistance), en qualité de gérante de société sur la commune de LAIGNEVILLE au 261 rue de la République ;

VU le dossier de demande d'agrément en date du 12 novembre 2019, prévu à l'article L.123-11-3 du code de commerce, présenté par Mme Brigitte RANCON, agissant en qualité de gérante pour le compte de la SARL TELE SECRETARIAT ASSISTANCE sur la commune de LAIGNEVILLE ;

VU l'extrait Kbis en date du 06 septembre 2019 ;

./...

Vu l'attestation sur l'honneur de Mme Brigitte RANCON en date du 09 novembre 2019 ;

Vu les justificatifs produits pour l'exercice des prestations de domiciliation et pour l'honorabilité des dirigeants ainsi que des actionnaires ou associés détenant au moins 25% des voix, des parts ou des droits de vote ;

Considérant que la SARL TELE SECRETARIAT ASSISTANCE dispose d'un établissement principal sis 261 rue de la République à LAIGNEVILLE ;

Considérant que la SARL TELE SECRETARIAT ASSISTANCE dispose en ses locaux, d'une pièce propre destinée à assurer la confidentialité nécessaire et la met à disposition des personnes domiciliées, pour leur permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément notamment à l'article R. 123-168 du code de commerce et à son siège sis 261 rue de la République à LAIGNEVILLE.

ARRÊTE :

Article 1 : La SARL TELE SECRETARIAT ASSISTANCE est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation.

Article 2 : La SARL TELE SECRETARIAT ASSISTANCE est autorisée à exercer l'activité de domiciliation pour :

- l'établissement principal sis 261 rue de la République à LAIGNEVILLE (60290).

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-66-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise domiciliataire sont portés à la connaissance du préfet de l'Oise, dans les conditions prévues à l'article R123-66-4 du même code.

Article 5 : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R 123-66-2 du code de commerce ne sont plus respectées, l'agrément est suspendu ou retiré.

Article 6 : Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté préfectoral du 21 août 2018 portant agrément d'une entreprise fournissant une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés délivré à Mme Brigitte RANCON agissant pour le compte de la société T.S.A. (Télé Secrétariat Assistance), en qualité de gérante de société sur la commune de LAIGNEVILLE 261 rue de la République.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à la gérante.

Fait à Beauvais, le 12 DEC. 2019
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Dominique LEPIDI



Arrêté portant présomption de biens sans maître dans la commune d'ANDEVILLE

- : -

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 à L1123-4, R1123-1 et R1123-2 ;

VU le code civil, notamment ses articles 539 et 713 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 notifié aux communes du département concernées, arrêtant la liste des immeubles signalés par le centre des impôts fonciers (direction départementale des finances publiques de l'Oise) satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que les mesures de publicité de l'arrêté susvisé ont été remplies conformément à l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que les éventuels propriétaires des immeubles listés dans l'arrêté susvisé ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement, le 05 novembre 2019, de la dernière des mesures de publicité de cet arrêté ;

Considérant que l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que : « (...) Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées au deuxième alinéa du présent article, l'immeuble est présumé sans maître. Le représentant de l'Etat dans le département notifie cette présomption au maire de la commune dans laquelle est situé le bien (...) » ;

Considérant que les conditions de notification de cette présomption au maire d'ANDEVILLE sont remplies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

85

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont présumés sans maître au sens de l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques, les immeubles situés sur le territoire de la commune d'ANDEVILLE, parcelles cadastrées section AK 200 et AK 201 ;

Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

ARTICLE 2 : La commune d'ANDEVILLE peut, par délibération du conseil municipal, incorporer les immeubles listés à l'article 1 du présent arrêté dans le domaine communal. Cette incorporation devra ensuite être constatée par arrêté du maire.

ARTICLE 3 : À défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, la propriété des immeubles listés à l'article 1 du présent arrêté sera attribuée à l'État, sous réserve des dispositions particulières prévues par l'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques, pour les biens situés dans l'une des zones définies à l'article L. 322-1 du code de l'environnement. Le transfert du bien sera, le cas échéant, constaté par arrêté préfectoral.

ARTICLE 4 : Les bois et forêts acquis en application du présent arrêté sont soumis au régime forestier prévu à l'article L211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou du transfert dans le domaine de l'État. Dans ce délai, il peut être procédé à toute opération foncière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le maire d'ANDEVILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 16 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI

86

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Collectivités Locales
et des Elections
Bureau du Contrôle de la Légalité
et des Elections

Arrêté portant modification des statuts
du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5711-1 à L.5711-4 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 148 ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Louis LE FRANC en tant que Préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 7 novembre 2017 nommant Monsieur Dominique LEPIDI en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Dominique LEPIDI, Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2018 portant création du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) ;

Vu la délibération du 26 juin 2019 par laquelle le comité syndical a proposé une nouvelle rédaction des statuts du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) ;

Vu les délibérations des collectivités portant sur la modification des statuts proposée ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : les statuts du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) sont modifiés conformément à ceux annexés au présent arrêté.

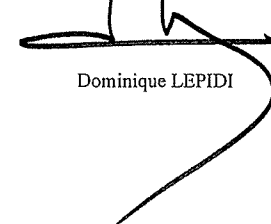
ARTICLE 2 : un exemplaire des statuts modifiés demeurera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques, le Président du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT), les Présidents des collectivités intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le **16 DEC. 2019**

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,



Dominique LEPIDI

STATUTS

Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain

CHAPITRE I : CONSTITUTION – OBJET – SIEGE SOCIAL - DUREE

ARTICLE 1 : DENOMINATION – COMPOSITION

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment de ses articles L. 5211-1, L. 5212-1, L. 5711-1 et suivants, il est créé un syndicat mixte issu de la transformation du syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain. Ce syndicat prend le nom de Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain, SIVT.

Ce syndicat est composé des différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants :

- la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les communes de ;

ALLONNE
AUCHY-LA-MONTAGNE
AUNEUIL
AUTEUIL
AUX-MARAIS
BAILLEUL-SUR-THERAIN
BEAUVAIS
BERNEUIL-EN-BRAY
BONLIER
BRESLES
FONTAINE-SAINT-LUCIEN
FOUQUENIES
FOUQUEROLLES
FROCOURT
GOINCOURT
GUIGNECOURT
HAUDIVILLERS
HERCHIES
HERMES
JUVIGNIES
LA NEUVILLE-EN-HEZ
LA RUE SAINT-PIERRE
LAFRAYE
LAVERSINES
LE FAY-SAINT-QUENTIN
LE MONT-SAINT-ADRIEN
LUCHY
MAISONCELLE-SAINT-PIERRE
MAULERS
MILLY-SUR-THERAIN

52

MUIDORGE
NIVILLERS
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS
RAINVILLERS
REMERANGLES
ROCHY-CONDE
ROTANGY
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE
SAINT-LEGER-EN-BRAY
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD
SAINT-PAUL
SAVIGNIES
THERDONNE
TILLE
TROISSEREUX
VELENNES
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE
WARLUIS

- la communauté d'agglomération Creil Sud Oise pour les communes de ;

CRAMOISY
MAYSEL
MONTATAIRE
ROUSSELOY
SAINT-LEU-D'ESSERENT
SAINT-MAXIMIN
SAINT-VAAST-LES-MELLO
THIVERNY

- la communauté de communes Thelloise pour les communes de ;

ABBECOURT
ANGY
BALAGNY-SUR-THERAIN
BERTHECOURT
BLAINCOURT-LES-PRECY
CAUVIGNY
CIRES-LES-MELLO
ERCUIS
FOULANGUES
HEILLES
HODENC-L'EVEQUE
HONDAINVILLE
LACHAPPELLE-SAINT-PIERRE
LE COUDRAY-SUR-THELLE
MELLO
MONTREUIL-SUR-THERAIN
MOUCHY-LE-CHATEL
NEUILLY-EN-THELLE
NOAILLES

60

NOVILLERS LES CAILLOUX
PONCHON
SAINTE-GENEVIEVE
SAINT-FELIX
SAINT-SULPICE
SILLY-TILLARD
THURY-SOUS-CLERMONT
ULLY-SAINT-GEORGES
VILLERS-SAINT-SEPULCRE

- la communauté de communes Picardie verte pour les communes de ;

ACHY
BAZANCOURT
BLARGIES
BLICOURT
BONNIERES
BOUVRESSE
BRIOT
BROMBOS
BROQUIERS
BUICOURT
CAMPEAUX
CANNY-SUR-THERAIN
CRILLON
ERNEMONT-BOUTAVENT
ESCAMES
FEUQUIERES
FONTAINE-LAVAGANNE
FONTENAY-TORCY
FORMERIE
GAUDECHART
GERBEROY
GLATIGNY
GREMEVILLERS
HANNACHES
HANVOILE
HAUCOURT
HAUTBOS
HAUTE-EPINE
HECOURT
HERICOURT-SUR-THERAIN
LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL
LA NEUVILLE-VAULT
LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY
LIHUS
LOUEUSE

-62

MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS
MARTINCOURT
MOLIENS
MONCEAUX-L'ABBAYE
MORVILLERS
MUREAUMONT
OMECOURT
OUDEUIL
PISSELEU
PREVILLERS
ROTHOIS
ROY-BOISSY
SAINT-ARNOULT
SAINT-DENISCOURT
SAINT-MAUR
SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE
SAINT-QUENTIN-DES-PRES
SAINT-SAMSON-LA-POTERIE
SENANTES
SONGEONS
SULLY
THERINES
THIEULY-SAINT-ANTOINE
VILLERS-SUR-BONNIERES
VILLERS-VERMONT
VROCOURT
WAMBEZ

- la communauté de communes du pays de Bray pour les communes de ;

BLACOURT
CUIGY EN BRAY
HODENC EN BRAY
LA CHAPELLE AUX POTS
LALANDELLE
LE COUDRAY SAINT GERMER
LE VAUROUX
LHERAULE
ONS EN BRAY
SAINTE AUBIN EN BRAY
SAINTE GERMER DE FLY
VILLEMURAY
VILLERS SAINT BARTHELEMY

- la communauté de communes du Clermontois pour les communes de ;

AGNETZ
ANSACQ

-68

BURY
CAMBRONNE LES CLERMONT
CLERMONT
MOUY
NEUILLY SOUS CLERMONT

- la communauté de communes de l'Oise Picarde pour les communes de ;

ABBEVILLE SAINT LUCIEN
OROER
VIEFVILLERS

Le cas échéant, le syndicat peut intervenir sur le territoire de collectivités non-membres, comprises dans le périmètre de son bassin versant, par le biais de convention avec ces collectivités, de manière à adopter une compétence technique et à assurer une cohérence des actions sur le bassin versant.

ARTICLE 2 : DUREE – ADHESION – RETRAIT – DISSOLUTION

2.1 Durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

2.2 Dissolution et retrait

Le retrait d'un membre du syndicat, ainsi que la dissolution du syndicat mixte sont prononcés dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

2.3 Nouvelle adhésion

L'adhésion de nouveaux membres est décidée par une délibération du comité syndical.

Les organes délibérants des membres du syndicat mixte disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du syndicat mixte pour se prononcer sur l'admission du nouveau membre.

ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège du syndicat est fixé : place de la Mairie 60510 ROCHY-CONDE.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical. Les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres du syndicat.

-63

ARTICLE 4 : OBJET

Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (ci-après GEMAPI) sur le bassin versant du Thérain conformément aux dispositions 1°), 2°), 5°) et 8°) de l'article L. 211-7-I du Code de l'environnement.

La compétence GEMAPI telle que définie à l'article L. 211-7, I du code de l'environnement regroupe les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

De plus, le syndicat se verra également compétent à la carte sur les dispositions 4°) 11°) et 12°) du L221-7 du CE qui regroupe les missions de :

- 11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- 4°) la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols de l'article L.211-7-I du Code de l'environnement pour les EPCI suivants :
 - Communauté de Communes du Pays de Bray

Le syndicat n'est pas compétent en matière :

- d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, d'eaux pluviales telles que définis par le législateur,

- pour les inondations :

De gestion de digues d'installations classées pour la protection de l'environnement (L. 511-1 du Code de l'environnement) ;
 Les inondations par remontée de nappe ;
 L'alerte en cas de crue et l'organisation des secours - (L. 2212-2 et L. 2212-4 du CGCT)
 La réalisation des plans de prévention du risque inondation et des plans communaux de sauvegarde (L.731-3 du Code de la sécurité intérieure) ;
 L'exploitation d'ouvrages hydrauliques existants destinés à un usage défini et ne participant aucunement à la prévention des inondations (drainage des sols, irrigation, force hydraulique, navigation) ;
 De gestion des eaux pluviales et de ruissellement urbain.

de

- pour les usages récréatifs des cours d'eau et plans d'eau :

D'entretien des berges de cours d'eau dans le but d'agrément/d'aménagement paysager ;

De gestion d'un plan d'eau destiné à des activités de loisirs et d'organisation des activités touristiques ;

Sur le périmètre d'action du syndicat, les riverains, qu'ils soient ou non rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA) sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau dont ils sont propriétaires conformément aux articles L. 215-2, R. 215-2, et L. 215-14 du Code de l'environnement.

ARTICLE 5 : COOPERATION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ET SES MEMBRES

Dans la limite de l'objet du syndicat défini aux présents statuts et du principe de spécialité, le syndicat peut assurer des prestations de service.

En effet, pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L. 5211-4-1 et L. 5211-56 du CGCT.

- 65

CHAPITRE II : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

En application de l'article 5212-7 du CGCT, le syndicat est administré par un conseil syndical composé de délégués élus par les collectivités membres.

Lorsque tous les EPCI du bassin versant du Thérain ont adhéré au syndicat, le nombre total de délégués titulaires est fixé à 45.

Chaque collectivité adhérente dispose d'au moins un délégué.

Dans le respect des conditions précédentes, chaque collectivité adhérente est représentée par un ou plusieurs délégués, dont le nombre est présenté dans le tableau ci-dessous :

EPCI	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
CA du Beauvaisis	19	19
CC Picardie Verte	9	9
CC Thelloise	7	7
A Creil Sud Oise	3	3
CC Clermontois	3	3
CC Pays de Bray	3	3
CC Oise Picarde	1	1

Chaque collectivité adhérente désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Le délégué suppléant n'est appelé à siéger au conseil avec voix délibérative qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire.

En cas de vacance parmi les représentants au comité syndical, par suite de décès, démission, ou tout autre cause, la personne morale pourvoit au remplacement lors de la première réunion de son assemblée délibérante qui suit la constatation de la vacance.

ARTICLE 7 : LE BUREAU

Le comité syndical élit en son sein un président.

Le comité élit parmi ses membres un bureau, composé du président et des vice-présidents et éventuellement d'autres membres dans les conditions prévues par les dispositions du CGCT.

Le nombre de vice-présidents et de membres du bureau est fixé par le comité syndical.

Le bureau peut recevoir des délégations de compétences du conseil syndical dans les limites prévues à l'article L. 5211-10 du CGCT.

- 66

CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

ARTICLE 8 : LES DEPENSES ET RESSOURCES

Le budget du syndicat doit pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du service pour lequel il a été créé ainsi qu'aux dépenses occasionnées par son propre fonctionnement.

Les recettes du syndicat sont celles fixées aux articles L. 5212-19 du Code général des collectivités territoriales. Elles se composent :

- la contribution des collectivités adhérentes,
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat,
- les produits des emprunts,
- les subventions diverses,
- les produits des dons et legs,
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- toutes autres recettes prévues par la loi.

La contribution financière annuelle des collectivités adhérentes est déterminée selon la règle suivante pour la compétence GEMAPI (dispositions 1°, 2°, 5°) et 8°) de l'article L. 211-7 du CE):

Quote-part de la Collectivité N = %linéaire*0,15 + %surface*0,20 + %population*0,65

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 15% du linéaire de cours d'eau selon la base de données IGN.

A hauteur de 20% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 65% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

La contribution financière annuelle des collectivités prenant les compétences dites à la carte (dispositions 4°) 11°) et 12°) du L221-7 du CE est déterminée selon la règle suivante :

Quote-part de la Collectivité N = %surface*0,50 + %population*0, 50

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 50% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 50% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

-67

Cette part des recettes sera versée par l'appel d'une cotisation après l'approbation du budget du syndicat. Un EPCI membre du syndicat lors du vote du budget est redevable de sa part dans les recettes nécessaires pour l'équilibre du dit budget. En conséquence, les entrées éventuelles seront considérées comme partant au 1^{er} janvier de l'exercice en cours et les retraits éventuels seront considérés comme ayant lieu au 31 décembre de l'exercice en cours.

ARTICLE 9 : LES FONCTIONS DE TRESORIER

Les fonctions de trésorier du syndicat sont exercées par le trésorier principal de la commune siège du syndicat.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT INTERIEUR

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le syndicat mixte se dotera d'un règlement intérieur, approuvé et modifié par le conseil syndical.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS NON PREVUES

Toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement non prévues aux présents statuts seront réglées conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

68



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Service de la Coordination
de l'Action Départementale
Ingénierie Territoriale

ANNEXE : DONNEES DE BASE

Les données de base de référence sont :

	Surface couverte par le Syndicat (km ²)	Linéaire de cours d'eau couvert par le Syndicat(km)	Population couverte par le Syndicat ¹
CA du Beauvaisis	448	239,4	94 228
CA Creil-Sud Oise	25	19,2	11 584
CC Thelloise	165	101,6	24 541
CC Picardie Verte	390	117,6	21 351
CC Pays de Bray	82	49,1	7 641
CC Clermontois	41	32,4	9 572
CC de l'Oise Picarde	14	0	995

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **16 DEC. 2019**
portant modification des statuts du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI

¹ Quote-part de la surface dans le bassin versant appliquée à la population. NB : la population prise en compte est celle des populations municipales telles que constatées lors du dernier recensement connu au moment de l'arrêté préfectoral de création du syndicat.

-62

**ARRÊTÉ PORTANT HOMOLOGATION DE LA CONVENTION-CADRE
ACTION COEUR DE VILLE EN CONVENTION D'OPERATION
DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SENLIS**

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.303-2 ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

Vu l'instruction NOR/TERR18C0859C du Ministère de la cohésion des territoires, en date du 10 janvier 2018, relative au lancement du programme « Action Coeur de Ville » ;

Vu l'instruction interministérielle D18017213 du 04 février 2019, relative à l'accompagnement par l'État des projets d'aménagement des territoires ;

Vu la convention-cadre « Action Coeur de Ville » signée le 22 septembre 2018, entre l'État, la ville de Senlis, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ainsi que les partenaires financiers du programme ;

Vu la demande d'homologation de la convention-cadre « Action Coeur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, formulée par courrier co-signé de la ville de Senlis et de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en date du 26 octobre 2019, accompagné des pièces justificatives afférentes ;

Considérant que ladite convention présente l'ensemble des éléments constitutifs de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) requis, tels que définis à l'article L.302-2 du CCH susvisé ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité régional d'engagement financier du 07 novembre 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise ;

- 63

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La convention-cadre « Action Coeur de Ville » de la ville de Senlis est homologuée en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

ARTICLE 2 :

La carte d'intervention des périmètres associés à cette ORT, est annexée au présent arrêté. Le périmètre de l'ORT qui ne vaut pas OPAH-RU, couvre cinq (5) secteurs de la ville de Senlis : 1° le secteur de site patrimonial remarquable, 2° le quartier Ordener, 3° l'éco-quartier incluant le pôle d'échange multimodal, 4° l'îlot Anne de Kiev, 5° le cours Thoré Montmorency. Le secteur n°1 constitue le secteur principal d'intervention et inclut le centre-ville de Senlis.

ARTICLE 3 :

Cette homologation ne remet pas en cause les engagements pris sur le fondement des dispositions de la convention-cadre « Action Coeur de Ville » de la ville de Senlis, ni les échéances qui y sont inscrites.

ARTICLE 4 :

La convention pourra faire l'objet d'amendements par voie d'avenant, à la demande des collectivités bénéficiaires ou tout autre partenaire signataire, après consultation du comité régional d'engagement financier. Toute demande devra être adressée au Préfet de département qui saisira l'instance régionale.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et mis en ligne sur le site Internet Départemental de l'État (IDE) de l'Oise.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

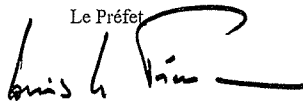
- d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Oise,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier - CS 81114 -- 80118 Amiens Cedex 1.

ARTICLE 7 :

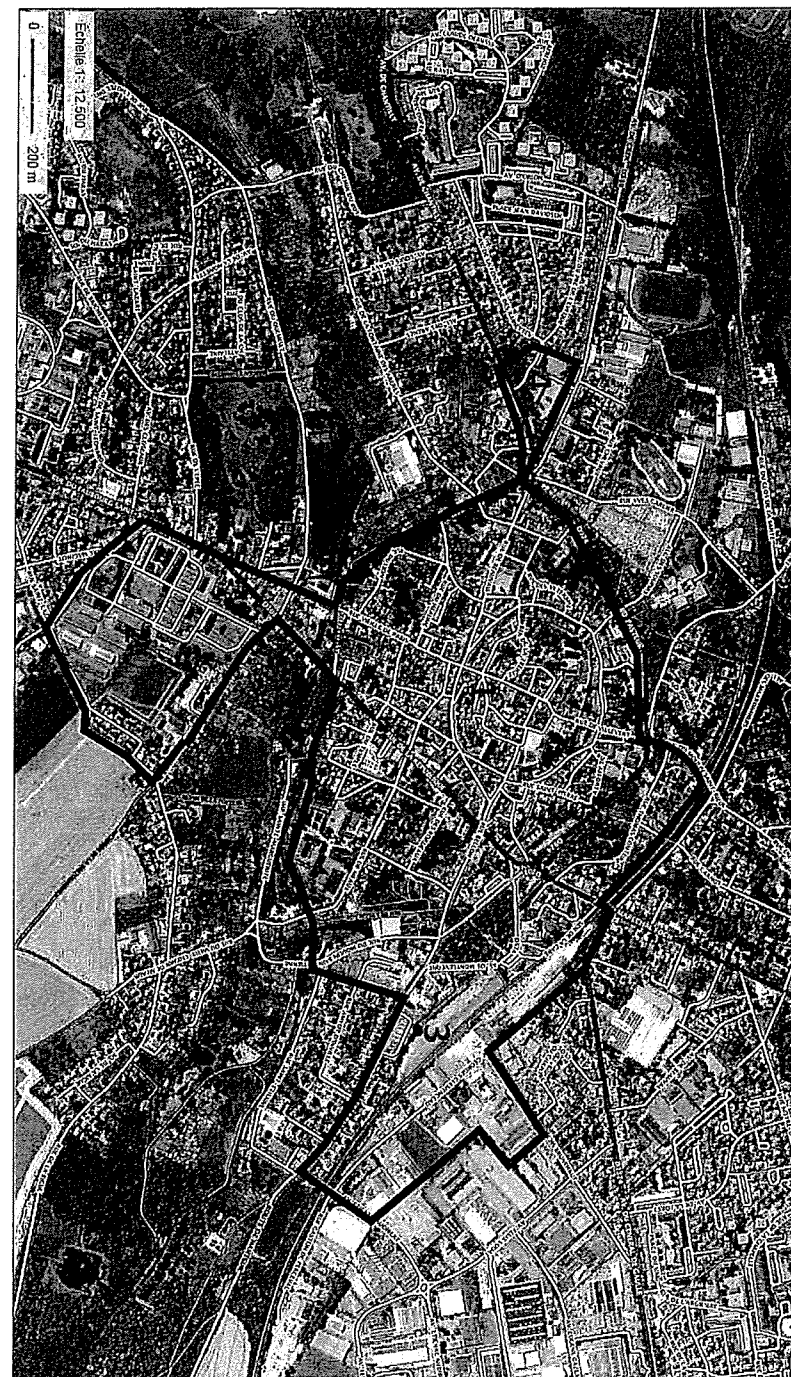
Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, le Sous-préfet de Senlis, le Directeur Départemental des Finances Publiques, le Directeur Départemental des Territoires, le maire de Senlis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le 13 DEC. 2019

Le Préfet



Louis LE FRANC



Senlis
VILLE PATRIMONIALE

Périmètre d'intervention prioritaire ORT du territoire de Senlis
1. Site Patrimonial Remarquable . 2. Quartier Ordener
3. EcoQuartier avec le Pôle d'Echange Multimodal
4. Ilot Anne de Kiev . 5. Cours

comité de projet mercredi 25 septembre 2019

Action
Coeur
de
Ville



PREFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Clermont
Pôle Sécurité
Arrêté n° F133/19

**Arrêté autorisant l'établissement POMPES FUNEBRES AIK
situé à Creil à exercer certaines des activités de pompes funèbres**

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-19, L.2223-23 et R.2223-56 à R. 2223-65 ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Michaël CHEVRIER, sous-préfet de Clermont ;

Vu la demande d'habilitation en date du 2 décembre 2019 et complétée le 5 décembre 2019, formulée par M. Izzet KARAKUYU, gérant de l'établissement POMPES FUNEBRES AIK, sis 12 rue Jules Juillet à Creil (60100) ;

Vu l'ensemble des pièces jointes à la demande ;

Considérant l'extrait de décision pénale de la cour d'appel d'Amiens, qui fait suite au jugement correctionnel du Tribunal de Grande Instance de Senlis en date du 24 octobre 2019, qui fait droit à la requête formée par M. Izzet KARAKUYU dans laquelle il demandait l'effacement des mentions : « aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger en France » et « déclaration fautive ou incomplète pour obtenir d'un organisme de protection sociale une allocation ou une prestation induue », faits commis du 1^{er} avril 2014 au 20 novembre 2014 ;

Sur proposition du sous-préfet de Clermont ;

- f3

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement POMPES FUNEBRES AIK, sis 12 rue Jules Juillet à CREIL (60100), exploité par M. Izzet KARAKUYU, gérant des pompes funèbres POMPES FUNEBRES AIK est habilité à exercer, sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques,
- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Fournitures des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est le 2014-60-04.

Article 3 : Cette habilitation est valable un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 : Toute modification affectant l'un des renseignements figurant dans le dossier devra faire l'objet d'une déclaration auprès du sous-préfet de Clermont (Pôle Sécurité) dans un délai de deux mois. Tout manquement à cette disposition est susceptible d'entraîner la suspension ou le retrait de l'habilitation.

Article 5 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la sous-préfecture deux mois avant l'expiration de celle-ci.

Article 6 : L'habilitation peut être retirée ou suspendue en vertu de l'article L.2223-25 du code général des collectivités territoriales.

Article 7 : En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 8 : Le sous-préfet de Clermont, le maire de Creil, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise et dont une copie sera adressée à M. Izzet KARAKUYU, responsable de l'entreprise POMPES FUNEBRES AIK.

Fait à Clermont, le 12 décembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Clermont

Michaël CHEVRIER

- f4



PREFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Clermont
Pôle Sécurité
Arrêté n° F168/19

**Arrêté autorisant l'établissement secondaire PFSO Pompes Funèbres Santilly Oise
situé à Lamorlaye à exercer certaines des activités de pompes funèbres**

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-19, L.2223-23 et R.2223-56 à R. 2223-65 ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Michaël CHEVRIER, sous-préfet de Clermont ;

Vu la demande, en date du 26 novembre 2019, complétée le 10 décembre 2019, présentée par M. Jean-Louis SANTILLY qui sollicite, en qualité de gérant, l'habilitation de l'établissement PFSO Pompes Funèbres Santilly Oise, sis 28 rue de la Seigneurie à LAMORLAYE (60260) à exercer certaines activités se rapportant au service extérieur des pompes funèbres ;

Vu l'ensemble des pièces jointes à la demande ;

Sur proposition du sous-préfet de Clermont ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement sis 28 rue de la Seigneurie à LAMORLAYE (60260), exploité par M. Jean-Louis SANTILLY, gérant des pompes funèbres PFSO Pompes Funèbres Santilly Oise, est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- transport de corps avant et après mise en bière,
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 : Le numéro d'habilitation est le 2019-60-05.

Article 3 : Cette habilitation est valable un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 : Toute modification affectant l'un des renseignements figurant dans le dossier devra faire l'objet d'une déclaration auprès du Sous-préfet de Clermont (Pôle Sécurité) dans un délai de deux mois. Tout manquement à cette disposition est susceptible d'entraîner la suspension ou le retrait de l'habilitation.

Article 5 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la sous-préfecture deux mois avant l'expiration de celle-ci.

Article 6 : L'habilitation peut être retirée ou suspendue en vertu de l'article L.2223-25 du code général des collectivités territoriales

Article 7 : En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 8 : Le sous-préfet de Clermont, le maire de Lamorlaye, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise et dont une copie sera adressée à M. Jean-Louis SANTILLY, responsable de l'entreprise PFSO Pompes Funèbres Santilly Oise.

Fait à Clermont, le 12 décembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Clermont

Michaël CHEVRIER

-15-

-16



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Secrétariat général
de la Préfecture du
Nord

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
M. Jean-Christophe BOUVIER,
Préfet délégué pour la défense et la sécurité,
Secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur
de la zone de défense et de sécurité Nord (délégation générale et ordonnancement secondaire)**

LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code de la défense ;
- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 modifié relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense ;

JH

- Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;
- Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé ;
- Vu le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 portant adaptation de la valeur en euro de certains montants exprimés en francs ;
- Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2004-1339 du 07 décembre 2004 relatif à la déconcentration de la représentation de l'État devant les tribunaux administratifs dans des litiges nés de décisions prises par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les secrétariats généraux pour l'administration de la police ;
- Vu le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2014-296 du 06 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 18 février 2016 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 25 octobre 2017 nommant M. Daniel BARNIER, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu le décret du 2 juillet 2018 nommant M. Romain ROYET, directeur de cabinet du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant Mme Violaine DEMARET, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 octobre 1995 relatif au concours apporté par le commandement militaire et les

JH

administrations civiles aux Préfets de zone en matière de défense de caractère non militaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 juin 2015 portant mutation de M. Roger-Philippe CUPIT, attaché principal d'administration de l'État, au SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 août 2015 portant nomination et détachement de Mme Valérie FAIVRE, au SGAMI Nord, dans un emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice de l'administration générale et des finances ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2015 portant nomination de Mme Mélanie MUSA, attachée d'administration de l'État au SGAMI-Nord, en qualité de directrice adjointe à la direction de l'équipement et de la logistique et cheffe du bureau des affaires générales au SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane MORANT, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication en tant que directeur des systèmes d'information et de communication au SGAMI ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015 nommant M. Dimitrios KOLESKAS, ingénieur en chef, en tant que directeur de l'immobilier, chef des services techniques du SGAMI Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2017 portant mutation, nomination et détachement de Mme Voahangy JIMENEZ, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de chargée de mission du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 juin 2019 portant mutation, nomination et détachement au SGAMI-Nord de M. Hubert-Alexandre ROY, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des ressources humaines, à compter du 15 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 juillet 2019 portant affectation de Mme Emilie BAURIN, officier du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale au SGAMI-Nord sur un poste d'attachée principale d'administration de l'État, à compter du 1^{er} août 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2019 portant prise en charge par voie de détachement de M. Didier DUPONT, dans le corps des ingénieurs SIC, sur un poste de directeur adjoint à la direction des systèmes d'information et de communication au SGAMI-Nord, à compter du 1^{er} août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2014 portant affectation de M. Hervé BACLET au sein du SGAMI-Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2014 portant nomination de M. Gilles DOREMUS comme secrétaire général adjoint du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet délégué pour la défense et la sécurité, Secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord (délégation générale et ordonnancement secondaire) ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'ordre de mutation GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SES n°55332 du 4 juillet 2016 affectant M. Philippe BELGRAND, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale sur un poste de directeur à la direction de l'équipement et de la logistique au SGAMI-Nord ;

Vu la délégation de gestion entre le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, et le préfet de région Nord-Pas-de-Calais, préfet du département du Nord pour le programme 161 « sécurité civile » ;

Vu la décision de nomination de M. Thierry SENGEZ, attaché principal d'administration de l'État, en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu la décision de nomination de M. Roger-Philippe CUPIT, attaché principal d'administration de l'État, en qualité de chef de bureau des rémunérations, à la direction des ressources humaines ;

Vu la décision de nomination de M. David FRANCOIS, attaché d'administration de l'État, en qualité d'adjoint au chef du bureau des rémunérations à la direction des ressources humaines ;

Vu la décision de nomination de M. Yves LECLERCQ, attaché principal d'administration de l'État, en qualité de directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;

Vu la décision de nomination de Mme Sylvie QUENEZ, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section comptabilité des investissements immobiliers à la direction immobilière ;

Vu la décision de nomination de Jennifer PHILIPPE, secrétaire administrative de classe normale, en qualité d'adjointe à la cheffe de la section comptabilité des investissements immobiliers, à la direction immobilière ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

ARRÊTE

ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Article 1^{er} – En cas d'empêchement de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, pour :

- 1 - les arrêtés, décisions et actes relevant des attributions du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord ;
- 2 - les arrêtés, décisions et actes relatifs à l'attribution des moyens en force mobile au sein de la zone de défense et de sécurité Nord.

POLICE GÉNÉRALE

Article 2 - En cas d'empêchement de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, pour les actes concernant la coordination de la coopération policière transfrontalière européenne avec :

- la Belgique telle que découlant de l'accord d'Ypres signé le 16 mars 1995 et de la loi n° 2004-148 du 16 février 2004 ;
- la Grande-Bretagne telle que découlant des instructions en date du 14 avril 1998 du Ministre de l'Intérieur et de la loi n° 2003-1368 du 31 décembre 2003 ;

- les Pays-Bas en application de l'accord bilatéral de coopération signé le 20 avril 1998 et des instructions en date du 02 octobre 1998 du Directeur général de la police nationale ;
- la participation au « Channel Intelligence Conférence ».

Article 3 - En cas d'empêchement de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, pour les actes du département du Nord relatifs d'une part, à la police des cercles et des casinos et d'autre part, à la gestion des demandes de consultation de dossiers individuels des services de renseignement.

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

A/ Délégation générale

Article 4 - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, et secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, pour :

1 - Tous actes, arrêtés et décisions ou documents relatifs :

1.1 – au recrutement et à l'approbation des candidatures, à la gestion administrative et financière des personnels de la Police Nationale ainsi que des personnels de la direction des systèmes d'information et de communication du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, du service de la protection civile, des ouvriers du ministère de l'intérieur, dans le cadre des décrets susvisés portant déconcentration, ainsi que l'ordonnancement des dépenses pour les services relevant de la compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord ;

1.2 - à la gestion des personnels et des moyens des services de police, les rapports de saisine des conseils de discipline concernant les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application et les adjoints de sécurité affectés dans le département du Nord ;

1.3 - au recrutement, à la gestion administrative et financière, au pouvoir disciplinaire et au licenciement des adjoints de sécurité affectés dans le département du Nord et des personnels contractuels affectés dans les services de police de la zone de défense et de sécurité Nord ;

1.4 - à la gestion administrative et financière du matériel et des locaux de la Police Nationale et des matériels de la direction des systèmes d'information et de communication ;

1.5 - aux actes de location ou d'acquisition passés par la Direction de l'Immobilier de l'État pour les besoins des services de la Police Nationale ;

1.6 - à l'instruction, au règlement amiable ou au contentieux des affaires visées au décret n° 2004-1339 du 7 décembre 2004.

2 - Tous actes, arrêtés et décisions ou conventions relatifs à :

2.1 - la gestion administrative et financière du patrimoine immobilier, l'ordonnancement des dépenses pour les services relevant de la direction générale de la Police Nationale (DGPN), de la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI) et de la direction des

systèmes d'information et de communication (DSIC) ;

2.2 - la passation et l'exécution des marchés publics et accord-cadres et de leurs avenants ;

2.3 - l'approbation des conventions portant règlement d'indemnités de remise en état d'immeubles ;

2.4 - l'approbation des procès-verbaux de perte ou de réforme des matériels autres que les matériels de transmissions et de l'informatique quelle qu'en soit la valeur.

Article 5 - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, pour :

- engager juridiquement la dépense des opérations présentant un caractère justifié d'urgence, réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau) ou se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris) ;
- engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), porter à la connaissance du service support le service fait et piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord et de M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité, les délégations de signature qui leur sont conférées par le présent arrêté, pour les matières relevant de leur compétence (à l'exception de celles reprises ci-dessous) seront exercées par M. Romain ROYET directeur de cabinet du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité, la délégation qui lui est conférée à l'article 4 sera exercée comme suit :

6.1 - pour les affaires ressortissant de l'article 4, par M. Gilles DOREMUS, secrétaire général adjoint pour l'administration du Ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. BOUVIER et DOREMUS, les délégations de signature seront exercées par Mme Voahangy JIMENEZ, cheffe d'état-major du SGAMI-Nord, à l'exclusion des dispositions de l'article 4 § 1.6.

6.2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Voahangy JIMENEZ :

6.2.1 – pour les affaires ressortissant de l'article 4 § 1.1 à 1.3, par M. Hubert-Alexandre ROY, directeur des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur ; En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert-Alexandre ROY, délégation de signature est donnée à M. Thierry SENGEZ, directeur adjoint des ressources humaines.

6.2.2 – pour les affaires relevant de l'article 4 § 1.4 à 1.5 et 2.1 à 2.4, à l'exception des marchés et accord-cadres sous-procédure formalisée :

- par Mme Valérie FAIVRE, directrice de l'administration générale et des finances du SGAMI,
- ou par M. Dimitrios KOLESKAS, directeur de l'immobilier du SGAMI,
- ou par M. Philippe BELGRAND, directeur de l'équipement et de la logistique du SGAMI,
- ou par M. Stéphane MORANT, directeur des systèmes d'information et de communication.

6.2.3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie FAIVRE, délégation de signature est donnée à M. Yves LECLERCQ, directeur adjoint de l'administration générale et des finances.

6.2.4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitrios KOLESKAS, délégation de signature est donnée à M. Hervé BACLET, directeur adjoint de l'immobilier du SGAMI, pour les affaires immobilières.

- 81

- 82

6.2.5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BELGRAND, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie MUSA, directrice adjointe de l'équipement et de la logistique et cheffe du bureau des affaires générales.

6.2.6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MORANT, directeur des systèmes d'information et de communication, délégation de signature est donnée à M. Didier DUPONT, directeur adjoint des systèmes d'information et de communication.

B/ Ordonnancement secondaire

Article 7 - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, en tant que responsable de budget opérationnel de programme zonal, à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

- Mission Sécurité :
 - Programme 176 : Police Nationale
 - répartir les crédits vers les unités opérationnelles,
 - procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.
- Mission Administration générale et territoriale de l'État :
 - Programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
 - répartir les crédits vers les unités opérationnelles,
 - procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 8 - Délégation de signature est également donnée à M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord :

- en tant que responsable d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, concernant les programmes des missions suivantes :

- Sécurité :
 - Programme 176 : Police Nationale
 - Programme 152 : Gendarmerie Nationale
- Administration générale et territoriale de l'État :
 - Programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- Sécurité civile :
 - Programme 161 : Sécurité civile
- Immigration, asile et intégration :
 - Programme 303 : Immigration et asile

- en tant que responsable de centre de services partagés, pour procéder à l'engagement, au mandatement et au paiement des dépenses de l'État relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, concernant les programmes des missions suivantes :

- Gestion des finances publiques et des ressources humaines :
 - Programme 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

- Gestion des dépenses liées au « protocole justice-intérieur » du 6 janvier 2011 :
 - Programme 166 : Justice judiciaire.
- Gestion des dépenses liées au STSI²
 - Programme 307 : UO 0307 – CDMA - CSTI

Article 9 - La présente délégation inclut les prérogatives dévolues à la personne en charge de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés et notamment la signature des marchés d'investissement immobilier classés en catégorie I et II, relatifs aux immeubles de la police nationale du département du Nord et de la gendarmerie nationale pour la zone de défense Nord et des marchés relatifs aux opérations ayant fait l'objet d'une autorisation de programme affectée, situées dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité Nord.

Article 10 - Conformément au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, rend exécutoires les titres de perception qu'il émet.

Article 11 - M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, est autorisé à lever la déchéance quadriennale qui s'appliquerait aux agents du SGAMI, après avis du comptable assignataire et en deçà d'un seuil de 7.600 €, conformément au décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé.

Article 12 - Sont toutefois exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 38 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Les ordres de réquisition du comptable public assignataire sont expressément réservés à la signature du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord.

Article 13 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 8 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Gilles DOREMUS, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord pour les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe BOUVIER et M. Gilles DOREMUS, cette délégation de signature sera exercée par Mme Voahangy JIMENEZ, cheffe d'état-major du SGAMI-Nord.

- M. Hubert-Alexandre ROY, conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre-mer, directeur des ressources humaines du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert-Alexandre ROY, délégation de signature est donnée à M. Thierry SENGEZ, attaché principal d'administration de l'État, directeur adjoint des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Hubert-Alexandre ROY et de M. Thierry SENGEZ, délégation de signature est donnée à M. Roger-Philippe CUPIT, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations, dans ses domaines de compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger-Philippe CUPIT, délégation de signature est donnée à M. David FRANCOIS, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau des rémunérations dans ses domaines de compétences.

- Mme Valérie FAIVRE, conseillère d'Administration de l'Intérieur et l'Outre-mer, directrice de l'administration générale et des finances du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie FAIVRE, délégation de signature est donnée à M. Yves LECLERCQ, attaché principal d'administration de l'État, directeur adjoint de l'administration générale et des finances.

M. Jean-Christophe BOUVIER définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste des agents membres du centre de services partagés dans la limite des attributions fixées par ce dernier aux fins de réalisation des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs de la zone Nord.

Une copie de cet arrêté, ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées, seront adressées aux préfectures de département de la zone de défense et de sécurité Nord pour publication aux recueils des actes administratifs.

- M. Dimitrios KOLESKAS, ingénieur en chef, directeur de l'immobilier du SGAMI, chef des services techniques du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord, pour les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitrios KOLESKAS, la délégation de signature le concernant sera exercée dans la limite de ses attributions par M. Hervé BACLET, ingénieur principal, directeur adjoint de l'immobilier.

En outre, dans le cadre de l'exécution financière des affaires immobilières, délégation est donnée à Mme Emilie BAURIN, attachée principale, cheffe du bureau des affaires générales, pour signer les actes émanant de la section comptabilité des investissements immobiliers et relatifs aux programmes 152, 161, 176, 303 et 723 pour la zone Nord ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie BAURIN, la délégation de signature la concernant dans le domaine exclusif de l'exécution financière, sera exercée par Mme Sylvie QUENEZ, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section comptabilité des investissements immobiliers.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Emilie BAURIN et Mme Sylvie QUENEZ, la délégation de signature de ces dernières est consentie à Mme Jennifer PHILIPPE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section comptabilité des investissements immobiliers ».

- M. Philippe BELGRAND, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale, directeur de l'équipement et de la logistique du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BELGRAND, la délégation de signature le concernant sera exercée par Mme Mélanie MUSA, attachée d'administration de l'État, directrice adjointe de l'équipement et de la logistique et chef du bureau des affaires générales.

- M. Stéphane MORANT, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, directeur des systèmes d'information et de communication du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Nord, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MORANT, directeur des systèmes d'information et de communication, délégation de signature est donnée à M. Didier DUPONT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, directeur adjoint des systèmes d'information et de communication.

Article 14 - Un spécimen de la signature des subdélégués précités sera adressé pour accréditation au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France, directeur départemental du Nord, comptable assignataire.

Article 15 - L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 susvisé est abrogé.

Article 16 - Le préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'au directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France, directeur départemental du Nord et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de département de la zone de défense et de sécurité Nord.

Fait à Lille, le

13 DEC. 2019

Michel LALANDE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

**Arrêté n° 2019-52 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation
pour le département de l'Oise**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2015-510 du 7 mai portant charte de la déconcentration ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté en date du 30 août 2010, portant nomination de M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, à compter du 1er octobre 2010 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 12 août 2019 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du préfet de l'Oise, M. Louis LE FRANC, en date du 30 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

Tél : 02 76 00 03 66 – Fax : 02 76 00 03 03
Immeuble Abaquesne – 97 boulevard de l'Europe – CS 61 141
76 175 ROUEN CEDEX 1

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYÈRE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, la délégation de signature consentie par l'arrêté préfectoral est exercée par M. Jean-Pierre JOUFFE, ICTPE, directeur adjoint ingénierie et M. Pascal MALOBERTI, ICTPE, directeur adjoint exploitation.

Article 2 :

Subdélégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :

- **Arnaud LE COGUIC**, IDTPE, chef du service des politiques et des techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.11 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Nelson GONCALVES**, IDTPE, adjoint au chef du service des politiques et des techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.11 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Stéphane SANCHEZ**, ICTPE, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé et à signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Franck GOUEL**, IDEF, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Thierry JOLLY**, IDTPE, chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.10 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Hélène REGNOUARD**, ITPE, adjoint au chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.10 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Ludovic JOIN**, TSCDD, adjoint au chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.10 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Natacha PERNEL**, AAE, chef du pôle juridique, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 4.1 de l'arrêté préfectoral susvisé et à signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Ana-Maria OLIVEIRA**, SACDDCS, adjointe à la chef du pôle juridique, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 4 :

Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont une copie sera adressée au secrétaire général de la préfecture de l'Oise.

Rouen, le **09 DEC. 2019**

Pour le préfet de l'Oise
Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest
par délégation

Alain De Meyère



PRÉFET DE L'OISE

Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Service Mobilité et Infrastructures

Pôle Maîtrise d'Ouvrage

**Arrêté portant déclassement du domaine
public de l'État et reclassement dans le
domaine public du département de l'Oise
d'une section de la RN2.**

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la Voirie Routière, notamment l'article R.123-2 modifié par décret n°90-739 du 14 août 1990 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1, L.2141-1 et L.3111-1 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée et modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;

VU le décret n°95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;

VU le décret du 22 octobre 2003 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la route nationale 2 dans sa section comprise entre Le Plessis-Belleville (PR 5+ 510) dans le département de l'Oise et Soissons (PR 25 + 790) dans le département de l'Aisne ;

VU la convention du 29 janvier 2019 définissant les modalités de transfert au département de l'Oise d'une section de l'ancienne RN2 suite à la réalisation par l'État de la déviation de Vaumoise par la nouvelle RN2 ;

VU le procès verbal de remise des ouvrages du 10 octobre 2019 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture de l'Oise et du Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Suite à la réalisation par l'État de la déviation de Vaumoise, la section de l'ancienne RN2 comprise entre le PR 27+200 au PR 28+000 est déclassée du domaine public routier de l'État.

ARTICLE 2 :

La section de l'ancienne RN2 comprise entre le PR 27+200 au PR 28+000 est reclassée dans le domaine public routier du département de l'Oise.

ARTICLE 3 :

Le transfert de domanialité prendra effet à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, la présidente du conseil départemental de l'Oise, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont copie sera adressée, à titre d'information, à la présidente du conseil départemental de l'Oise, au directeur départemental des Territoires de l'Oise et au directeur départemental des finances publiques de l'Oise (Mission domaniale et Cadastre).

Fait à Beauvais, le **16 DEC. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI



PRÉFET DE L'OISE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Délégation Départementale aux droits des femmes et à l'égalité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AGRÈMENT D'UN ÉTABLISSEMENT
D'INFORMATION, DE CONSULTATION OU DE CONSEIL FAMILIAL
A L'ASSOCIATION UDAF DE L'OISE**

LE PREFET

Chevalier de l'ordre national du mérite
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n° 93-454 du 23 mars 1993 relatif aux établissements d'information, de consultation ou de conseil familial ;

Vu le décret n°2018-169 du 7 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au modèle d'arrêté préfectoral portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD2C/SDFE/2018/202 du 23 août 2018 relative à la réforme des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Frédéric PIGEON, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1er. – L'agrément prévu à l'article R. 2311-2 du code de la santé publique, est délivré à l'Association UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise), sise 35 rue du Maréchal Leclerc à Beauvais (60008), pour une durée de dix ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2. – L'agrément peut être retiré si les conditions prévues à l'article R. 2311-2 du code de la santé publique ne sont plus réunies.

Article 3. – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la famille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également dans le même délai, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4. – Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et dont un exemplaire sera remis au gestionnaire de l'établissement d'information, de consultation ou de conseil familial.

Fait à Beauvais, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental
de la cohésion sociale,

Frédéric PIGEON

- 91 -



PRÉFET DE L'OISE

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale de l'Oise

**Arrêté d'agrément de l'association SOLIHA Paris – Hauts-de-Seine – Val d'Oise
à exercer des activités d'ingénierie sociale, financière et technique (ISFT)**

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L. 365-4 et l'article R. 365-1-3° ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ;

Vu le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le récépissé de déclaration de modification de l'association « SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise » pour le changement de ses dirigeants, émanant du Préfet de Police de Paris en date du 6 juin 2019 ;

Vu le dossier transmis le 21 octobre 2019 par le représentant légal de l'association « SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise » ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Oise,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'organisme à gestion désintéressée, l'association SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise, association de loi 1901, est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées aux a), b) et d) de l'article R. 365-1-2° du code de la construction et de l'habitation :

a) l'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation de celui-ci au handicap et au vieillissement ;

b) l'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

d) la recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.

- 92 -

Article 2 :

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 :

Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément. Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens cedex 01, ou peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 12 DEC. 2019

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI



PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière (SPF) de Compiègne et de Clermont ainsi que des services de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Beauvais et de Senlis les 2 et 3 janvier 2020

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet de l'Oise ;

Vu les propositions du directeur départemental des finances publiques de l'Oise ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les services de la publicité foncière (SPF) de Compiègne et de Clermont, ainsi que les services de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Beauvais et de Senlis seront fermés au public, à titre exceptionnel, les 2 et 3 janvier 2020.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental des finances publiques de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Beauvais, le 16 DEC. 2019

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Dominique LEPIDI



PRÉFET DE L'OISE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2019/027
attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Nicolae-Iuliu STIRB

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 30 octobre 2017 portant nomination de M. Louis LE FRANC , en qualité de Préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Pierre LECOULS, Directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2019 donnant délégation de signature aux agents placés sous l'autorité du Directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

Vu la demande présentée par Monsieur STIRB Nicolae-Iuliu né le 04/07/1975 et domicilié professionnellement 18 avenue Jean-Jacques ROUSSEAU à Le Plessis-Belleville (60330) ;

Considérant que Madame Monsieur STIRB Nicolae-Iuliu remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur STIRB Nicolae-Iuliu, docteur vétérinaire administrativement domiciliée 18 avenue Jean-Jacques ROUSSEAU à Le Plessis-Belleville (60330) ;

- 95 -

Cette habilitation concerne le département de l'Oise pour l'activité « animaux de compagnie ».

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable, par période de cinq années, tacitement reconduite, sous réserve, pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de l'Oise, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R203-12.

Article 3

Monsieur STIRB Nicolae-Iuliu, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Monsieur STIRB Nicolae-Iuliu pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental de la protection des populations de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 10/12/2019

Pour le Préfet de l'Oise et par délégation,
Pour le Directeur départemental de la protection des populations,
Le Chef du service santé publique et protection animale,



Dr Vre Adbellilah BRAHIM

A. BRAHIM

- 96 -



PRÉFET DE L'OISE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2019/028
attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Cécilia BOULADOUX

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 30 octobre 2017 portant nomination de M. Louis LE FRANC , en qualité de Préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Pierre LECOULS, Directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2019 donnant délégation de signature aux agents placés sous l'autorité du Directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

Vu la demande présentée par Madame Cécilia BOULADOUX née le 13/01/1991 à Paris (14eme) et domiciliée professionnellement 130 rue de Saint-Just-des-Marais à Beauvais (60000) ;

Considérant que Madame Cécilia BOULADOUX remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Cécilia BOULADOUX, docteur vétérinaire administrativement domiciliée 130 rue de Saint-Just-des-Marais à Beauvais (60000) ;

Cette habilitation concerne le département de l'Oise pour l'activité « animaux de compagnie ».

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable, par période de cinq années, tacitement reconduite, sous réserve, pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de l'Oise, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R203-12.

Article 3

Madame Cécilia BOULADOUX, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Cécilia BOULADOUX pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le directeur départemental de la protection des populations de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Beauvais, le 10/12/2019

Pour le Préfet de l'Oise et par délégation,
Pour le Directeur départemental de la protection des populations,
Le Chef du service santé publique et protection animale,



Dr Vre Adbellilah BRAHIM

A. Brahim
- 98

PRÉFET DE L'OISE

**ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) RÉVISÉ DU BASSIN OISE-ARONDE**

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et, notamment ses articles L.212-3 à L.212-11, L.123-19 ainsi que R.212-26 et suivants, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux modifiant le code de l'environnement ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet de l'Oise ;

VU le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers normands en vigueur ;

VU la circulaire du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 portant application de la loi et du décret susvisés aux schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 juin 2009 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Oise-Aronde ;

VU la consultation administrative qui s'est tenue du 11 juillet 2018 au 11 novembre 2018 sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux révisé du bassin Oise-Aronde et les remarques reçues ;

VU la publication d'une déclaration d'intention sans modalité de concertation préalable au titre de l'article L.121-16 du code de l'environnement et l'absence de sollicitation pendant le droit d'initiative ouvert du 11 juillet 2018 au 11 novembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la Commission Territoriale des Vallées d'Oise du 22 novembre 2018 ;

VU l'avis favorable n°2018-04 de la Commission politique territoriale aménagement du territoire et inondation (COPTATI) du Comité de Bassin Seine-Normandie du 22 novembre 2018 ;

VU la validation par la Commission Locale de l'Eau du 13 décembre 2018 des documents modifiés suite à la consultation administrative ;

VU la participation du public menée du 17 juin 2019 au 19 juillet 2019 conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement et les remarques reçues ;

VU la validation par la Commission Locale de l'Eau du 10 octobre 2019 des documents non modifiés suite à la participation du public ;

VU l'approbation définitive du projet de SAGE Oise-Aronde lors de la séance plénière de la CLE en date du 10 octobre 2019 ;

VU la déclaration transmise par la CLE en accompagnement du projet de SAGE conformément à l'article L.122-9 du Code de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions sont réunies pour que le SAGE Oise-Aronde révisé soit approuvé ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le Schéma d'Aménagement et de gestion du bassin versant Oise-Aronde comportant la déclaration de la commission locale de l'eau (CLE), le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le règlement et l'atlas cartographique annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 :

Les communes concernées en tout ou partie par le bassin versant de l'Oise-Aronde sont :

LES AGEUX, ANGICOURT, ANGIVILLERS, ANTHEUIL-PORTES, ARMANCOURT, ARSY, AVRIGNY, BAILLEUL LE SOC, BAUGY, BAZICOURT, BEAUREPAIRE, BELLOY, BIENVILLE, BLINCOURT, BRAINES, BRENOUILLE, CANLY, CERNOY, CHEVRIERES, CHOISY-AU-BAC, CHOISY-LA-VICTOIRE, CINQUEUX, CLAIROIX, COIVREL, COMPIEGNE, COUDUN, CRESSONSACQ, ERQUINVILLERS, ESTREES-SAINT-DENIS, LE FAYEL, FLEURINES, FRANCIERES, GIRAUMONT, GOURNAY-SUR-ARONDE, GRANDFRESNOY, GRANDVILLERS-AUX-BOIS, HEMEVILLERS, HOUDANCOURT, JAUX, JONQUIERES, LABRUYERE, LACHELLE, LA CROIX-SAINT-OUEN, LATAULE, LEGLANTIERES, LIEUVILLERS, LONGUEIL-SAINTE-MARIE, MAIGNELAY-MONTIGNY, MARGNY-LES-COMPIEGNE, MENEVILLERS, MERY-LA-BATAILLE, LE MEUX, MONCEAUX, MONCHY-HUMIERES, MONTGERAIN, MONTIERS, MONTMARTIN, MORIENVAL, MOYENNEVILLE, MOYVILLERS, SAUNFVY-SUR-ARONDE, LA NEUVILLEROY, NOROY, ORROUY, PIERREFONDS, LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST, PONT-SAINTE-MAXENCE, PONTPOINT, PRONLEROY, RAVENEL, REMY, RHUIS, RIEUX, RIVECOURT, ROBERVAL, ROSOY, ROUVILLERS, SACY-LE-GRAND, SACY-LE-PETIT, SAINT-JEAN-AUX-BOIS, SAINT-MARTIN-AUX-BOIS, SAINT-MARTIN-LONGUEAU, SAINT-SAUVEUR, VENETTE, VERBERIE, VERDERONNE, VERNEUIL-EN-HALATTE, VIEUX-MOULIN, VIGNEMONT, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, VILLERS-SUR-COUDUN, WACQUEMOULIN.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies des communes concernées ainsi que dans les sous-préfectures de Compiègne – Senlis – Clermont pendant une durée de 1 mois.

Un avis sera inséré, par la préfecture, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr et le site Départemental de l'État (IDE) de l'Oise.

ARTICLE 4 :

Un recours gracieux peut être introduit, contre la présente décision, devant le Préfet de l'Oise et devant le Préfet de l'Aisne, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. Le silence gardé par l'administration dans un délai de deux mois, à compter de la réception de ce recours gracieux, vaut décision de rejet, conformément à l'article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration.

Un recours contentieux peut également être introduit dans un délai de deux mois à l'encontre de cette décision ou d'une décision d'un rejet d'un recours gracieux. Ce recours devra être formé devant le tribunal administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier - CS 81114 – 80118 Amiens Cedex 1.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise, les sous-préfets de Compiègne, Senlis et Clermont, les maires des communes incluses dans le périmètre sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau,

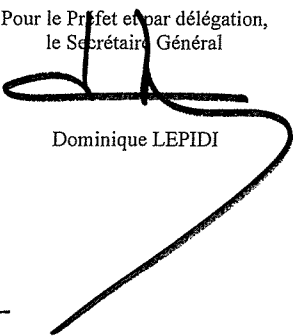
Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie,

Madame la Directrice des Vallées d'Oise de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Monsieur le Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Beauvais, le **27 NOV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI